

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 21 JANVIER 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	33
Absents représentés	12
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE VINGT ET UN JANVIER à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 janvier 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND (à partir du deuxième vœu), BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes OUDART, KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI, AIT AMARA, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA (jusqu'au premier vœu), Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MARCHAND, 1^{er} adjoint au Maire, représenté par M. MAYET (jusqu'au premier vœu),
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
 M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
 Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
 Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. CHIESA,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
 Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par M. TAGZOUT,
 M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
 M. LECLERCQ, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
 Mme BAILLON, conseillère municipale, représentée par Mme POURRIOT.

ABSENTS NON EXCUSES

M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, (à partir du deuxième vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Je vous propose que nous ouvrions cette séance sans plus tarder.*

Il nous faut maintenant désigner un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny Sizorn n'est pas là, donc il faut que quelqu'un d'autre propose la candidature de Séverine Peter. Apparemment, Olivier Beaubillard... »

M. BEAUBILLARD. - *« Oui, peut-être Séverine Peter. »*

M. BOUYSSOU. - *« Oh ! C'est une excellente proposition. (Rires) Merci Olivier Beaubillard. Donc, y a-t-il d'autres candidats ? Non. Donc, je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

M. BOUYSSOU. - *« Ensuite, je vous informe que dans les sous-mains vous a été remis un courrier que j'ai adressé au Président de la République aujourd'hui, concernant la situation de Mme Elsa Lefort, comme vous le savez ou pas parce qu'il y a une petite campagne médiatique en ce moment, qui est donc l'épouse d'un militant palestinien Salah Hamouri. Cette jeune femme est aussi également la fille de notre député honoraire Jean-Claude Lefort. Elle est enceinte de six mois et elle vient d'être expulsée du territoire israélien, bien qu'elle fût employée du consulat de France à Jérusalem. Et donc, dans ce courrier, j'attire l'attention du Président de la République sur les conditions de son expulsion et sur le fait que du coup, le droit à la vie familiale de Salah Hamouri et de son épouse sont remis en cause par cette expulsion. Elle est taxée de terrorisme, ce qui est une accusation absolument mensongère et honteuse. Donc, je vous informe du courrier que j'ai adressé ce jour au Président de la République sur cette situation. Et ceux d'entre vous qui le souhaitent, il y a une pétition qui est en ligne sur les réseaux sociaux. Donc, vous en trouverez, je n'en doute pas, le chemin. Et nous assurons Elsa Lefort qui est ivryenne - c'est en cette qualité que je me suis permis de saisir le Président - de toute notre solidarité.*

Ensuite, on vous a rajouté dans les sous-mains également pour le point B une notice biographique de Germaine Tillion. Mais j'imagine que vous n'en aviez pas besoin, car vous connaissiez tous par cœur sa biographie. Mais enfin, ça vous a été remis.

Comme information pour les points 10, adhésion au Syndicat d'Études Vélib'Métropole et les points 11, adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine, nous aurons en fin de conseil à procéder à la désignation des représentants de notre assemblée. On n'a pas fait de bulletin de vote. Non. J'informe dès maintenant des candidatures. On y reviendra puisque c'est dans les affaires diverses, mais nous avons donc des candidatures à proposer pour la majorité municipale. Sur le syndicat Vélib'Métropole, il s'agit évidemment de Stéphane Prat et comme suppléant Romain Marchand. Et pour le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, la titulaire serait donc Sabrina Sebaihi et Mehdi Mokrani comme suppléant. Voilà les candidatures de la majorité, donc soit vous souhaitez qu'on y revienne en fin de conseil, soit on acceptera ces candidatures s'il n'y a pas d'autres candidats. Ils seront réputés élus.

Parmi les documents consultables en séance, vous avez sur le point 1, concernant le SEDIF, le rapport d'activité et le rapport annuel des comptes administratifs 2014 du SEDIF. Ils sont sur la table habituelle. Voilà, c'est tout.

Je n'ai plus qu'à vous proposer d'approuver ou de commenter le compte rendu des débats du 17 décembre 2015. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, simplement je tiens à signaler que j'ai transmis à l'instant quelques légers amendements sur nos interventions à l'administration. Donc, sous couvert de ces amendements-là, on vote évidemment le compte rendu. »*

M. BOUYSSOU. - *« Non, apparemment c'est tout à fait sommaire par rapport à des détails. Donc, je propose d'intégrer ces amendements. Donc, qui est pour l'adoption de ce procès-verbal ? Merci. C'est un vote à l'unanimité, donc c'est parfait. D'habitude, la Droite ne vote pas les procès-verbaux. Mais trop tard ! C'est fait. (Rires) Non, on va être sérieux, on recommence. Heureusement que je suis là pour vous rappeler à l'ordre en l'absence de Régis Leclercq. C'est quand même incroyable ça. Donc, qui est pour l'adoption de ce procès-verbal ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Normalement, c'est là. Voilà ! Merci. J'étais perturbé dans la conduite du conseil. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du 17 décembre 2015.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

VŒU**Vœu contre le projet de révision de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité**

Vœu proposé par la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - *« Alors, nous avons donc été saisis de deux vœux. Un premier vœu au nom de la majorité municipale et un deuxième par le groupe Socialiste. Donc, pour la majorité municipale, je crois que je passe la parole à Olivier Beaubillard pour la présentation du vœu. Alors, Olivier Beaubillard va improviser, car c'était Mehdi Mokrani qui ne rédige jamais ses interventions et qui les improvise toutes, mais il vient de tomber subitement malade. Donc, Olivier Beaubillard s'est dévoué, mais je pense qu'il y aura d'autres groupes de la majorité qui interviendront sur ce vœu. Donc, Olivier Beaubillard, présentation du vœu. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Non, juste quelques mots avant de lire le vœu. Je passe à la lecture du vœu qui va exprimer vraiment le fond de l'affaire. Nous présentons ce vœu au nom de la majorité. Il s'agit de réfléchir et de s'opposer à la prolongation de l'état d'urgence, dans tous les cas d'exprimer nos inquiétudes du point de vue de la prolongation de l'état d'urgence et aussi bien évidemment la déchéance de nationalité contenue dans notre processus pour les binationaux. Tout cela provoque beaucoup d'émotion dans le pays. En particulier, il y a quelques jours à Ivry, il y a eu une rencontre assez exceptionnelle avec la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) sur la question qui montre la sensibilité et l'émotion que ces mesures provoquent. Il y a une manifestation qui est prévue le 30 janvier aussi, qui commence à associer des partis politiques, des dizaines de syndicats et d'associations. Donc, il y a cette émotion et cette inquiétude du point de vue de ces mesures. Nous considérons quant à nous que faire adopter des lois de circonstances en surfant sur l'émotion populaire est très dangereux pour la démocratie. Au-delà de la loi, nous sommes inquiets, très très inquiets que des principes fondateurs de la République soient remis en cause. Je vous fais donc lecture de ce vœu qui est un vœu de la majorité municipale contre le projet de révision de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité.*

En 2015, la France a été par deux fois touchée par des actes de terrorisme : une première fois en janvier, ciblée à l'encontre de journalistes de Charlie Hebdo, d'une policière et de l'Hyper Casher ; une seconde le 13 novembre par une série d'attaques aveugles et sanglantes en plusieurs endroits de Paris. La condamnation de ces crimes abominables a été unanime. Immédiatement après les attentats du 13 novembre, la décision prise par le Gouvernement d'instaurer un état d'urgence pour garantir la sécurité de tous les citoyens en démantelant les réseaux terroristes a également été approuvée unanimement. En revanche, la prolongation de trois mois décidée par le Parlement a déjà soulevé de nombreuses interrogations. D'autant plus que l'évènement mondial de la COP 21 en a révélé les limites, avec notamment l'assignation à résidence de sept militants écologistes durant la négociation. Plusieurs dérives ont été signalées, montrant que cette prolongation a également permis autre chose que la lutte contre le terrorisme. Le maire d'Ivry s'est d'ailleurs exprimé au sujet d'une perquisition suivie d'une assignation à résidence abusive sur le territoire de la commune. Fin décembre, le Gouvernement a présenté en Conseil des ministres un projet de loi constitutionnelle soumise au Congrès le mois prochain. Il souhaite intégrer à la Constitution l'état d'urgence et la

déchéance de nationalité pour les binationaux nés français. Ces sujets sont sérieux, graves. Ils touchent aux fondements mêmes de nos principes républicains et nécessitent bien plus de temps de réflexion, de débat, à l'échelle nationale. Ce projet conçu dans un contexte où la peur est entretenue ne peut en aucun cas permettre une décision sereine, pertinente, efficace et juste.

Considérant que ce projet de loi vise à renforcer la protection de la Nation, comme le rappelle l'exposé des motifs. Or, depuis les années quatre-vingt, plus de vingt grandes lois de lutte contre le terrorisme ont été votées. Elles en couvrent tous ces aspects : renseignements, écoute, surveillance, financement, sécurité extérieure et intérieure, contrôles, fouilles, interventions policières, perquisitions, gardes à vue, arrestations, dispositions juridiques, Code pénal, modalités de jugement, etc. Dans tous ces domaines, dans le cadre de présomption de terrorisme, nous sommes déjà dans des procédures dérogoratoires au droit commun. Or, aucun bilan n'a été véritablement établi sur l'efficacité, la pertinence et la durabilité de ces lois superposées les unes aux autres depuis trente ans.

Considérant que la déchéance de nationalité est une condamnation pour crime, rien ne peut donc nous faire croire que cette mesure va permettre de renforcer la protection de la Nation. Si elle ne peut être efficace, elle est en revanche hautement symbolique, et dans un sens, très dangereuse. Au prétexte de mettre sur un pied d'égalité les binationaux par naissance ou par acquisition, il s'agit en réalité d'accentuer une inégalité déjà existante qui consiste à distinguer des catégories de citoyens. Nous rappelons que la Nation est une et indivisible, que les hommes naissent libres et égaux en droits. Il s'agit d'une remise en cause inédite du droit du sol, qui plus est la reprise d'une proposition politique du Front National depuis longtemps inscrite dans ses programmes.

Considérant que notre République s'appuie sur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et que la démocratie et l'État de droit en fondent les principes, inscrire l'état d'urgence dans la Constitution serait aller plus loin encore dans la renonciation aux droits, la suprématie de la police sur la justice dans une fuite en avant sécuritaire qui n'a pas donné de garanties depuis trente ans ni depuis deux mois, si ce n'est des dérives inquiétantes. Sacrifier à ses valeurs et principes, amputer la démocratie, ce sont de mauvaises réponses aux actes terroristes.

Considérant que l'état d'urgence et le climat de guerre intérieure alimenté par le Gouvernement et les médias contribuent au renforcement des amalgames, des discriminations. Cela ne permet pas l'analyse des causes qui ont mené à ces attentats, une analyse pourtant nécessaire pour comprendre et agir efficacement.

Considérant que nous sommes dans une crise écologique, sociale et politique inquiétante, avec un taux de pauvreté et un chômage exponentiels, des inégalités qui n'ont jamais été aussi fortes, il est urgent de déclarer l'état d'urgence économique et social pour éradiquer ce terreau de misère, de pauvreté et de rejet qui produit l'exclusion d'une partie de notre population du corps républicain.

Considérant qu'un collectif d'une centaine d'organisations « Nous ne céderons pas » a lancé un appel unitaire dès le 17 décembre à sortir de l'état d'urgence qui reprend les grandes lignes de l'argumentaire ici déployé.

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine demande au Gouvernement de renoncer au projet de loi constitutionnelle visant à inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français dans la Constitution, demande aux parlementaires de ne pas prolonger l'état d'urgence, demande la mise en place d'une commission parlementaire d'évaluation des lois antiterroristes existantes et enfin s'associe aux démarches du collectif « Nous ne céderons pas » dans la défense des principes démocratiques qui doivent en cette période être plus que jamais réaffirmés. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Olivier Beaubillard. C'est très bien de lire le vœu en plus, parce que ça redonne le sens et son contenu se suffit à lui-même. Il n'y avait pas forcément besoin d'une introduction différente. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Mourad Tagzout, Arthur Riedacker, Mehdy Belabbas, Marie Andria. D'accord. Mourad Tagzout. Et Saïd Hefad. Vas-y Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT. - *« J'y vais. Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je voterai le vœu qui nous est présenté parce que je suis opposé à ce projet de révision de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité aux citoyens binationaux coupables d'actes terroristes. Je souhaiterais toutefois préciser ma position et celle du parti de Gauche sur le sujet.*

La France a été victime en 2015 d'odieux attentats responsables de nombreux morts et blessés. Les terroristes islamistes ont pour but de nous diviser et de provoquer un climat de guerre civile en France. Ils s'attaquent aux principes universels républicains, à nos libertés. Ils haïssent la façon dont la France conçoit la Nation. Notre citoyenneté n'a rien à voir avec nos origines ethniques, notre religion, notre couleur de peau. La citoyenneté française ne peut pas se diviser, se fragmenter, se hiérarchiser, car c'est affaiblir sa portée universelle.

François Hollande et Manuel Valls veulent inscrire dans la Constitution la déchéance de la nationalité pour les citoyens nés français, mais ayant une double nationalité. Cette mesure est inefficace. Elle ne dissuadera jamais un kamikaze fanatique prêt à se faire exploser de passer à l'action. La déchéance de la nationalité appliquée pour les binationaux nés français est à l'origine une proposition du Front National, reprise par Nicolas Sarkozy. En retirant la nationalité française à des citoyens nés français, mais ayant hérité aussi d'une autre nationalité par leurs parents, elle crée des catégories différentes de Français. Elle alimente les amalgames entre immigrés d'origine et terroristes en puissance. Les propositions d'instaurer le droit du sang dans notre pays, contraires à toutes nos traditions républicaines, favorisent le venin de la xénophobie pour de basses manœuvres politiciennes en vue de 2017. Ainsi, Hollande et Valls ne font que renfoncer toujours plus l'extrême Droite. Ces mesures discriminatoires dignes des pratiques de la république coloniale vont également renforcer les positions des islamistes et communautaristes de tous poils. Elle porte un coup à la prise de conscience grandissante au sein de notre pays du danger que représente l'islamisme et à la mobilisation citoyenne pour combattre cette idéologie totalitaire. Ne donnons pas raison aux terroristes en sacrifiant nous-mêmes nos principes républicains.

Quand la République est attaquée, il faut réagir par plus de République. Nous appelons les parlementaires à ne pas voter cette révision constitutionnelle, contraire à nos principes républicains. Il nous faut également refuser d'inscrire dans la Constitution l'état d'urgence, une mesure inefficace et dangereuse. Hollande et Valls veulent constitutionnaliser l'état d'urgence pour éviter tout recours judiciaire. Cela revient à renforcer les pouvoirs de police en écartant les juges. C'est le sens de l'inscription de l'état d'urgence dans la Constitution et

de la nouvelle loi antiterroriste annoncée : rendre permanentes les mesures telles que contrôles policiers, perquisitions de nuit, assignations à résidence et gardes à vue prolongées sans aucun contrôle du juge. Des abus ont été recensés avec l'état d'urgence : imaginons ce qu'en ferait l'extrême Droite si elle arrivait au pouvoir.

Luttons contre les terroristes dans le respect de l'État de droit. Nous ne voulons plus de ces mesures à la fois démagogiques, autoritaires et peu efficaces. Lutter contre le terrorisme nécessite une autre politique étrangère que les guerres illégales menées derrière les États-Unis et de couper enfin tous liens avec les États qui financent directement ou indirectement l'État Islamique et toutes les autres organisations islamistes. Il faut également en finir avec les politiques d'austérité en donnant les moyens nécessaires à la police, aux renseignements, à la justice comme à l'ensemble de nos services publics, en premier lieu l'école. Pour contrer l'islamisme à l'instar de toutes les dérives fascistes, il faut renforcer le soutien aux services publics et aux associations citoyennes laïques dans l'ensemble des quartiers. Enfin, il faut combattre et sanctionner toutes formes de racisme, qu'elles visent les musulmans, les juifs ou n'importe quelle autre composante de notre pays. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. La proposition de vœu de la majorité municipale de ce soir nous paraît particulièrement bienvenue. Revenons donc brièvement sur la toile de fond. Depuis les attentats de 2015, notre pays est entré dans une période nouvelle. Il a jusqu'ici réagi avec sang-froid et dignité. À la suite du 13 novembre, le MRC (Mouvement Républicain et Citoyen) a voté à l'Assemblée nationale l'instauration de l'état d'urgence qui avait été proposée par le Gouvernement, mais pour une période limitée. Et nous avons ici même soutenu ce vote. Comme l'a souligné Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'Intérieur, la tâche du Président de la République et du Premier ministre était évidemment très difficile. Leur prompt réaction a été salutaire. Il n'est malheureusement pas à exclure que de tels attentats puissent se reproduire en France ou ailleurs. L'exemple le plus récent est l'attaque de l'hôtel Splendid à Ouagadougou au Burkina Faso. Celle-ci a pour but d'empêcher toute coopération Nord - Sud et aussi de fragiliser un pays qui vient de remarquablement réussir sa transition démocratique. Pour autant, il ne faut pas tomber dans le piège de ceux qui voudraient que nous poursuivions cet état d'urgence et même que nous l'inscrivions dans la Constitution. D'abord parce que l'état d'urgence n'est pas une situation qui est faite pour durer. Ensuite, parce que presque toutes les lois nécessaires pour faire face à ce défi ont déjà été votées. On vient de s'en rendre compte. Enfin, parce que ce serait tomber dans le piège de Daesh qui évidemment souhaite l'escalade et monter ici et ailleurs les communautés les unes contre les autres. Est venue s'ajouter à cela une proposition de révision de la Constitution et le débat sur la déchéance de la nationalité pour ceux qui seraient concernés par ce type d'attentat et qui en outre bénéficieraient d'une seconde nationalité. Les députés du MRC et d'autres parlementaires de Gauche ne voteront pas cette proposition dont le but est surtout de faire diversion. Et j'insiste là-dessus.*

L'extension de la déchéance de la nationalité ne protégera en rien notre pays. Face au djihadisme, elle est inadaptée et même dérisoire. La punition doit être la même qu'on soit binational ou mononational, Français de droit ou Français par acquisition. Qu'attend-on par exemple de l'expulsion vers un pays de la Méditerranée, qui serait voisin et ami, d'un djihadiste qui a vécu toute sa vie en France ? La solidarité oblige les pays de la Méditerranée à faire face ensemble au djihadisme et à coopérer. La remise à jour de la peine d'indignité

nationale qui existe dans la Constitution, qui prive définitivement de droits civiques, civils et sociaux les auteurs et les complices d'actes de terrorisme serait une peine bien mieux adaptée. Elle peut s'appliquer tant aux binationaux qu'aux mononationaux. La France doit agir de manière rationnelle et universelle.

Tout cela ne doit pas nous faire oublier deux autres points essentiels de cette proposition : celle de l'avenir de nos compatriotes et celui de la paix au Moyen-Orient. Or, nous ne sommes guère pressés de trouver une solution pour aller enfin rapidement vers la paix au Moyen-Orient. Ce sont les pays de l'OTAN et quelques autres qui mènent les pourparlers et la guerre, mais maintenant sans la Russie. On pourrait penser que d'aucuns ont intérêt à ce que cette guerre se prolonge. Le vœu proposé et soumis au vote de ce soir déclare aussi qu'il serait préférable de déclarer l'urgence sociale pour éradiquer le terreau de la pauvreté. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Cela pose entre autres questions très importantes celle de l'emploi. Que peut vraiment l'État français ? Il peut encourager la formation et l'apprentissage. Mais contraint par les règles européennes à la limitation des déficits publics imposés par Bruxelles, que peut-il d'autre ? De plus, en l'absence de demande, donc de relance économique concertée, les entreprises n'ont que rarement intérêt à embaucher. Cette relance, d'aucuns attendent depuis longtemps qu'elle soit impulsée par le Conseil européen des chefs d'État, mais rien ne vient. Même le plan Juncker promis dans la foulée des élections européennes qui devait pourtant concerner des investissements dans le domaine de l'énergie semble en panne. De quoi s'occupe le Parlement européen ? Ne faudrait-il pas que la Banque centrale de l'Europe finance les plans d'investissement ? Aujourd'hui, elle finance les banques, mais pas les plans d'investissement. Et on voit bien que rien ne se passe. Il y a donc urgence à s'attaquer au chantier de la refondation de l'Europe.

Pour toutes ces raisons, nous encourageons à voter ce vœu et nous souhaiterions qu'il soit voté à l'unanimité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Arthur Riedacker. Je passe la parole à Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Pour notre pays, l'année 2015 a été marquée du sceau de la tragédie. Les attentats de janvier et de novembre derniers ont ainsi constitué des épreuves pour notre société et ses valeurs de fraternité et de solidarité. Les idéaux de notre République ont été mis à mal et en tant qu'élus nous devons nous élever pour les défendre. Après le temps du recueillement national doit venir le temps de la réflexion ainsi que de l'action raisonnée et responsable. Cela signifie que nous ne devons pas céder aux réponses émotives binaires et réductrices, dont les effets pourraient être catastrophiques pour nos libertés fondamentales, renforçant dès lors, de manière involontaire, mais réelle, le discours des terroristes. La peur, la haine et la colère sont à la lisière de notre quotidien. Ces émotions n'attendent qu'une étincelle pour embraser notre société. C'est ce piège mortel qu'il nous faut éviter, car au-delà des discours péremptaires et des postures martiales de certains de nos actuels dirigeants, tout le monde sera perdant, sans la mise en place de mesures fermes, mais d'abord démocratiques et avant tout respectueuses de nos libertés fondamentales. Cela est d'autant plus vrai que notre pays, tout comme l'Europe, est travaillé par une vague nationale populiste. Les solutions prônées par les mouvements d'extrême Droite ont déjà été mises en place dans les années trente et quarante sur le vieux continent. Nous n'en connaissons que trop bien le prix sanglant, malheureusement. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas.*

C'est dans cette perspective que s'inscrit le dangereux et inutile débat sur la déchéance de nationalité pour les Français binationaux. Déjà, lors de notre Conseil municipal au lendemain des attentats de novembre et juste après le discours du Président de la République devant le Congrès, j'ai alerté notre assemblée du danger que revêtait certaines mesures avancées par le Président, telles justement que la déchéance de la nationalité et la constitutionnalisation de l'état d'urgence. Pour rappel, aujourd'hui, seuls peuvent être déchus les citoyens binationaux devenus français par naturalisation. L'article 25-1 du Code civil précise en effet que seules les personnes françaises depuis moins de dix ans peuvent être privées de la nationalité. Le délai est étendu à quinze ans pour un crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Dès lors, quelle est la pertinence de l'inscription de la déchéance de la nationalité dans notre loi fondamentale ? D'un point de vue juridique et rationnel, cette démarche n'a aucune pertinence. Dans notre système républicain, lorsque l'on inscrit une sanction dans la loi, c'est évidemment avec l'ambition de dissuader celles et ceux qui songeraient à enfreindre cette même loi. Or qui peut sérieusement penser que la perspective de perdre sa nationalité française va dissuader un kamikaze prêt au sacrifice de sa vie et d'abandonner l'idée folle de se faire exploser ? Est-ce bien crédible ? Nous le savons bien, ce n'est pas le cas.

Cette solution ne supporte donc aucun examen intellectuel rigoureux qui démontre la totale inanité de cette dernière. Dans cette perspective, la volonté gouvernementale d'étendre les possibilités de déchoir un Français de sa nationalité et de graver cette nouvelle possibilité dans le marbre de notre Constitution demeure totalement inefficace. Certes, d'aucuns peuvent répliquer que l'inutilité juridique de la mesure n'est pas importante : l'essentiel, c'est le symbole. Nul ne conteste l'importance des symboles en politique. Mais de quels symboles parlons-nous ? Il est vrai que dans plusieurs sondages, près de neuf Français sur dix sont pour la déchéance de nationalité pour les actes terroristes. Mais une large majorité de Français étaient aussi en faveur de la peine de mort en 1981. Cela n'a pas empêché le président Mitterrand d'abolir cette peine barbare d'un autre temps, dont l'inefficacité n'était déjà plus à démontrer, et ce pour le plus grand honneur de notre démocratie. Il en va parfois de l'honneur des élus d'aller à contre-courant de l'opinion publique au nom de principes supérieurs et des valeurs auxquels ils croient.

Cette mesure tant à créer deux catégories de Français. Or, nous sommes nombreux en France et dans cette salle aujourd'hui à être binationaux. Et puis, pourquoi le cacher mes chers collègues ? Cette mesure me blesse personnellement. Vous le savez, je goûte peu les épanchements en public hors de propos, ainsi que l'instrumentalisation des mémoires. Pourtant, la situation me paraît assez grave pour que je vous fasse part de mon ressenti à la première personne. Ma double nationalité, je la tiens de mes parents. Elle est pour moi un enrichissement, la preuve que la République accueille en son sein toutes celles et ceux qui adhèrent à son idéal d'égalité et à ses valeurs de fraternité et de solidarité. Ma double nationalité nourrit mon expérience et mon engagement au service des Françaises et des Français. Elle n'est ni un fardeau, ni un handicap. C'est un atout formidable pour nous comme pour notre pays. Je pense, sans trop vouloir m'avancer, que mon expérience est partagée par de nombreuses citoyennes et citoyens binationaux, tout aussi viscéralement patriotes et républicains que l'ensemble de la communauté nationale. J'avoue être parfois un peu las d'avoir à justifier mon appartenance à ce pays qui m'a vu naître, que j'aime et qui est le mien.

Pour les élus écologistes, il n'y a pas de distinction à faire entre les enfants de la République. L'article premier de notre Constitution stipule ainsi que la République « assure l'égalité devant

la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Ce principe fonde notre pacte républicain, tandis que la recherche d'un bouc émissaire essentialisé représente toujours une impasse mortifère pour notre projet commun. La tentation est grande, hélas, dans un contexte de difficultés économiques et sociales, de dévier les colères légitimes vers une victime symbolique expiatoire. Comme le rappelait le philosophe René Girard disparu l'an dernier, la victime sacrificielle est la seule qu'on puisse frapper sans danger, car il n'y aura personne pour épouser sa cause. Hier, les juifs, aujourd'hui les musulmans : qui d'autres demain ? Combattre cette folle logique constitue donc notre devoir en tant qu'élus de proximité, garants de la concorde civile au quotidien. Cette même dérive est aussi à l'œuvre dans la volonté gouvernementale d'intégrer l'état d'urgence dans la Constitution.

Dans un climat de peur et de suspicion généralisée, l'état d'urgence ne peut se faire qu'au détriment d'une partie de nos concitoyens coupables d'être trop ceci ou trop cela. Personne ne conteste le fait que nous devrions nous doter de moyens renforcés pour faire face à la menace que fait peser le terrorisme sur notre pays. Mais pas n'importe comment et surtout pas à n'importe quel prix. Ces deux mesures contribuent grandement à mettre à mal nos libertés fondamentales, ciments de notre République. Elles alimentent la peur, la suspicion et programment une surveillance généralisée de la société, avec le risque déjà avéré de perquisitions abusives inutilement spectaculaires dans leur brutalité. Ainsi, au nom de la lutte contre le terrorisme, une dizaine de militants écologistes ont été assignés à résidence durant toute la durée de la COP 21, des bagagistes que rien ne signalait comme radicalisés ou terroristes, sans casiers judiciaires ni condamnations, ont également été assignés chez eux avec l'obligation de pointer quatre fois par jour dans un commissariat. C'est ainsi que des commerces ont été perquisitionnés, avec toute la force et le déploiement de moyens que nous aimerions voir sur de vrais terroristes. Quels risques ces citoyens font-ils courir à la société et à la France ? De quoi sont-ils coupables avant d'avoir été jugés ?

Cette fébrilité qui banalise la dérive sécuritaire du Gouvernement n'est pas à la hauteur de la situation, quand nous savons tous que la priorité est au renforcement des moyens alloués au renseignement et au contre-terrorisme, à la justice et à la police sur le terrain. Je l'ai déjà dit également ici, depuis 1986, près de seize lois antiterroristes ont été votées par notre Parlement sous des gouvernements de Droite comme de Gauche. Il y a là plus qu'il n'en faut en habilitations de police pour lutter efficacement contre ces filières terroristes. Soyons lucides chers collègues : cette inflation législative n'a pour but que d'instrumentaliser l'émotion ainsi que la peur parmi nos concitoyennes et nos concitoyens et de cautionner la dérive sécuritaire de notre pouvoir exécutif. Dans ces conditions, la mise en place d'une commission parlementaire d'évaluation des lois antiterroristes existante est une nécessité démocratique que nous devons porter avec force. Plus fondamentalement, nous devons nous prévenir de l'octroi d'un blanc-seing à l'exécutif pour légitimer une situation d'exception sans contrôle, tout en reléguant en arrière-plan le pouvoir judiciaire, protecteur de nos libertés fondamentales. Ce n'est pas dans des temps troublés qu'il faut changer une constitution. Au contraire, une constitution est faite pour résister dans des périodes difficiles, car elle dit ce que nous sommes. Auquel cas, seuls les terroristes auront gagné, et ce, aux dépens de nos idéaux républicains. En tant qu'élus démocrates et progressistes, nous ne pouvons pas décemment accepter une telle situation.

Le vœu présenté par notre majorité municipale est donc salutaire et nécessaire, car il marque notre volonté de ne pas nous laisser piéger entre la violence terroriste et l'arbitraire de la

force publique. Il y a un chemin entre ces deux extrêmes. Ce chemin est balisé par la démocratie et la République. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Mme Marie Andria. »*

Mme ANDRIA. - *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Les attentats du 13 novembre ont été d'une atrocité qui, quoique nous puissions en dire, a un aspect inexplicable et injustifiable. Les Français ont besoin de mesures fermes afin que leur sécurité soit garantie et que les valeurs de la République soient défendues. Après les premiers attentats de janvier, aucune mesure sérieuse ne fut réellement appliquée. Après les drames de novembre, l'inaction aurait été encore plus incompréhensible.*

Le Gouvernement propose une réforme de la Constitution dont l'objet est de constitutionnaliser l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. Notre groupe ne peut que soutenir tout texte de nature à renforcer la sécurité des Français. La famille de la Droite républicaine a d'ailleurs été parmi les premières à proposer et à défendre la déchéance de nationalité pour les Français binationaux. Une réforme de la Constitution peut être discutée, mais inscrire la déchéance de nationalité dans la Constitution ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. La Constitution de 1958, écrite par le Général de Gaulle, ne doit pas devenir un outil de politique politicienne. Inscrire la déchéance de nationalité dans la Constitution ne serait alors qu'une mesure symbolique. Modifier le texte socle de la République, de notre régime, n'est utile que si la mesure est efficace sur le plan de la lutte antiterroriste et afin de garantir une France une et indivisible. La loi organique d'application sera donc attentivement regardée afin que son application effective soit garantie. L'application de la déchéance de nationalité doit prendre effet dès le prononcé de la peine et doit permettre l'expulsion définitive et effective du territoire national à l'issue de l'exécution de la peine. Cette déchéance de nationalité doit conduire à neutraliser définitivement les auteurs d'agissements graves contre les intérêts fondamentaux de la Nation et la France. Une révision constitutionnelle ne suffit pas d'une manière ou d'une autre à garantir la sécurité des Français et le Gouvernement doit revoir et renforcer sa politique pénale afin d'interdire toute remise automatique ou réduction de peine en lien avec les activités terroristes, doit pénaliser la consultation régulière des sites djihadistes et doit mettre en œuvre la rétention de sûreté pour les terroristes condamnés à leur sortie de prison. Il faut savoir que les Français binationaux n'ont rien à craindre s'ils n'ont rien à se reprocher.

Néanmoins, ce point devant être tranché par le Congrès et non par une assemblée communale, notre groupe ne prendra pas part au vote de ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Alors, Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. Aux attentats effroyables qui ont secoué notre pays en 2015, le Président de la République, François Hollande et son Premier ministre, Manuel Valls, ont répondu par des postures martiales et autoritaires en intensifiant leur guerre au Moyen-Orient et en instaurant en France un état d'exception. C'est certes dans un contexte inédit sur le sol français que François Hollande décrète, la nuit du 13 novembre 2015, l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire pour une durée de douze jours. Mais c'est moins de trois jours après les attentats que sa prolongation de trois mois et son renforcement sont soumis à l'Assemblée. À peine trois jours après les attentats, dans un contexte de sidération, cette double mesure est adoptée à la quasi-unanimité par les députés puis par les sénateurs. Et pourtant, à chaque fois*

qu'il a été instauré sur une partie du territoire, l'état d'urgence, censé protéger les citoyens, a été détourné de son objectif. Faut-il rappeler l'origine coloniale de cette loi votée le 3 avril 1955 qui permettait d'organiser sur le territoire algérien une forme de guerre policière contre les colonisés en donnant plus de pouvoir aux militaires avec les conséquences que l'on connaît, notamment la pratique de la torture ? Faut-il rappeler que cette loi a ensuite été appliquée en Kanaky comme outil pour combattre la lutte indépendantiste kanak en 1984 ? Faut-il rappeler enfin que des couvre-feux ont été mis en place en 2005 dans plusieurs villes de France pour mettre fin au soulèvement populaire de la jeunesse de nos quartiers ? Enfin, faut-il rappeler que l'état d'urgence est le dispositif par lequel de nombreux pouvoirs totalitaires se sont installés en Europe ?

Aussitôt après sa proclamation par le Président, de nombreuses organisations, notamment de défense des droits de l'Homme, ont exprimé leurs craintes vis-à-vis de ce régime d'exception : risque d'atteinte aux libertés individuelles et publiques, risque de discrimination, risque d'abus de la part du pouvoir administratif et de la police. Malheureusement, ces craintes sont aujourd'hui confirmées. Force est de constater l'ampleur des atteintes aux libertés depuis l'instauration de cet état d'exception. Non seulement de nombreuses dérives ont eu lieu, mais on assiste aussi à un véritable détournement de l'état d'urgence. Que penser de ces assignations à résidence pour empêcher des citoyens qu'ils manifestent lors de la grande messe de la COP 21 ? Que penser de ces meetings et de ces manifestations interdites alors que les marchés de Noël étaient eux maintenus ? Que penser du bilan de près de 3 000 perquisitions et de près de 400 assignations à résidence qui a permis 25 constatations d'infraction en lien direct avec le terrorisme, dont quatre seulement ont donné lieu à une enquête antiterroriste. L'écrasante majorité des individus ou des groupes d'individus inquiétés n'avait pas le moindre lien avec le terrorisme. La violence des perquisitions et des mises en garde à vue a provoqué des traumatismes. Nombre des individus perquisitionnés, musulmans ou supposés, tels ont été sans qu'ils n'aient le moindre lien avec des réseaux terroristes, sans qu'ils ne soient susceptibles de commettre le moindre attentat. D'ores et déjà, suite aux interpellations, des abus et des violences policières ont été rapportés. Comment ne pas craindre que la décision du Gouvernement d'autoriser le port des armes en dehors du service pour les fonctionnaires de police constitue un danger supplémentaire ? Bref, en aucun cas, l'état d'urgence et le climat de guerre intérieure ne vont dans le sens d'une société démocratique respectueuse des droits et des libertés. L'éviction de l'autorité judiciaire qui est pourtant gardienne de la liberté individuelle est un élément de crainte supplémentaire quant au respect de ces mêmes libertés. Quelle est l'utilité réelle de l'état d'urgence, sinon un prétexte pour réduire ces libertés ? Les juges antiterroristes l'affirment : les lois antiterroristes garantissent déjà la possibilité pour les forces de police et les juges d'enquêter, d'intervenir et d'agir pour prévenir tout passage à l'acte. La possibilité de prolonger l'état d'urgence après son expiration pour un délai cette fois de six mois comporte également un risque de banalisation de l'état d'urgence. Ne vise-t-on pas ainsi à tenter de nous apprendre à vivre en état d'urgence permanent ? Cette banalisation et cette inscription de l'état d'urgence dans la Constitution sont d'autant plus inquiétantes que demain ou après-demain, ce sera peut-être la Droite, voire l'extrême Droite qui succèdera au Parti Socialiste.

L'article 2 du projet de révision de la Constitution est tout aussi inutile et scandaleux que le premier. Il consiste à permettre la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français qui se seraient rendu coupable d'actes terroristes. Tout le monde s'accorde à dire que cette mesure sera inefficace pour lutter contre le terrorisme parce qu'elle n'aura, bien entendu, aucun caractère dissuasif. Cette mesure dite symbolique est grave, précisément parce qu'elle

est hautement symbolique. En constitutionnalisant la déchéance de nationalité pour certains des Français nés français, cette réforme grave cette fois dans le marbre de la Constitution une différence entre mononationaux et binationaux, binationaux qui possèdent une autre nationalité pour des raisons tenant souvent en partie à la colonisation et qui seraient ainsi seuls visés par cette sanction. Dans la tête de certains de nos gouvernants, il y aurait des vrais Français, le peuple originel, innocent et authentique et les autres, ceux que l'on peut déchoir de la nationalité, ceux qui auront toujours à prouver leur loyauté. Si le Président voulait renforcer le sentiment d'exclusion ressenti dans certains quartiers, il ne pouvait pas mieux s'y prendre. D'ailleurs, que cette réforme aboutisse ou non, les dégâts sont déjà faits. Des millions de Français qui ont une double nationalité ont été et se sentent blessés. Cette mesure ne fait qu'ancrer un peu plus dans les esprits l'amalgame entre origine arabo-musulmane et terrorisme. Comment faire lorsqu'une partie de la population est stigmatisée et perçue comme un ennemi de l'intérieur ? Quels messages sont envoyés à ces Français ? Vous êtes nés en France, vous avez été scolarisés en France, vous vivez en France, vous travaillez en France, mais vous restez d'éternels étrangers, des invités perpétuels dont la présence peut toujours être remise en cause. Cette fois encore, le FN (Front National) en a rêvé, le PS (Parti socialiste) l'a fait. Là encore, la boîte de Pandore est ouverte. Jusqu'où pourra-t-on déchoir ? Aujourd'hui, le Gouvernement nous assure limiter la déchéance aux binationaux condamnés pour des faits de terrorisme. Et demain ? Les petits délinquants ? Les militants politiques ? La France a plus que jamais besoin d'unité alors que le FN et la xénophobie ne cessent de monter, que les actes islamophobes en particulier ne cessent de se multiplier depuis les attentats.

La guerre en Syrie et l'état d'urgence en France nous ont été présentés comme une nécessité de sécurité publique et une suite logique aux attentats. Or, la France est en guerre depuis bien longtemps en Moyen-Orient et en Afrique pour le contrôle des ressources primaires et un tournant sécuritaire a été pris depuis longtemps par le gouvernement socialiste. Plutôt que de nous plonger dans le cycle infernal des guerres, nous pensons que l'une des premières mesures que devrait prendre le Gouvernement serait tout d'abord d'arrêter guerres et bombardements. Plutôt que l'instauration d'une loi sur l'état d'urgence qui peut faire craindre la mise en place progressive d'un État policier, nous pensons que le Gouvernement gagnerait à cesser la surenchère sécuritaire et à orienter ses efforts vers une plus forte lutte contre les inégalités sociales, le racisme et les discriminations raciales qui fracturent la société française. Nous pensons qu'il est possible d'agir pour renforcer la sécurité sans toucher aux droits fondamentaux et sans porter atteinte à notre cohésion sociale. La restriction générale des libertés publiques ne permet pas de lutter contre le terrorisme. Il est pour cela plus que nécessaire d'enquêter sur les causes des failles de notre système, en particulier de notre sécurité. Nous devons regarder la réalité en face et avoir la force et le courage de rechercher les causes complexes qui sont à l'origine des drames que nous vivons sur notre territoire. Il est grand temps d'entamer les réflexions nécessaires plutôt que de refuser toute explication. Il est temps de s'engager dans un examen minutieux critique et transparent des engagements internationaux, diplomatiques, militaires, géostratégiques ou commerciaux de la France, de réfléchir aux stratégies des services de renseignements, d'effectuer un véritable audit des actions menées en la matière, de s'interroger aussi sur les maux qui accablent la société française, les tensions identitaires attisées par une partie des élites politiques et médiatiques en acceptant aussi de regarder en face et de reconnaître nos propres responsabilités. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, Saïd Hefad. Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme je l'avais exprimé en novembre au nom du groupe Socialiste, nous sommes favorables à ce que l'état d'urgence soit strictement circonscrit aux faits qui l'ont provoqué. On a tendance à oublier d'ailleurs quand on entend certaines interventions qu'il y a quand même quelques faits à l'origine de l'état d'urgence. Ces faits justifient que tous les moyens soient mis dans l'enquête qui est menée pour déterminer l'origine et les responsables des attentats qui ont eu lieu en 2015 et pour mettre hors d'état de nuire toutes les branches terroristes sur le territoire. Cet état d'urgence doit permettre également de garantir la sécurité de nos concitoyens. S'il doit être prolongé, ce doit être avec justification. Pour l'instant, nous n'avons pas ces justifications. Elles seront débattues au Parlement puisque c'est le lieu légitime du débat. Peut-être que la menace est encore très haute et que des éléments objectifs permettent de l'expliquer ? Peut-être que toutes les mesures de sécurité n'ont pas encore été mises en œuvre ? Néanmoins, s'il doit être prolongé, il doit l'être de la manière la plus courte possible. C'est souhaitable pour que notre République soit la plus forte. Nous souhaitons également que cela se fasse sous contrôle politique et c'est déjà le cas. Visiblement, certains semblent ignorer qu'il y a une commission parlementaire qui étudie les perquisitions administratives, même si c'est à posteriori, et qui donc pourra porter des explications, des justifications et un examen politique sur ces perquisitions administratives et l'ensemble des éléments qui sont menés dans le cadre des opérations qui sont conduites dans le cadre de l'état d'urgence, mais également judiciaires. Et c'est le gros manque aujourd'hui. Je fais d'ailleurs une parenthèse. S'il y a des dérives ou des dérapages ou des abus, c'est possible, il faut évidemment que toute la lumière soit faite et que les personnes qui sont victimes de ces dérapages ou de ces abus puissent retrouver leur pleine légitimité et être éventuellement dédommagées. Je ferme cette parenthèse. Pour autant, il est absolument insupportable et je réitère cette position que j'avais rapidement exprimée en novembre puisqu'on vient d'avoir à peu près les mêmes discours, la calomnie en moins. Je réitère qu'il est absolument insupportable de voir en permanence dans cette enceinte mises en cause les forces de l'ordre, mises en cause nos institutions.*

Nous sommes, au groupe Socialiste, défavorables à la mesure proposée de déchéance de nationalité pour les binationaux en raison de son inefficacité et en raison de son iniquité. Chacun peut reconnaître ses erreurs. Nous ne souhaitons pas pour notre part que les citoyens de notre pays soient définis et traités en raison de leur communauté, d'ailleurs ni nationalement ni localement. Et nous attendons que le Gouvernement et le Parlement qui va mener son travail, son rôle de législateur, trouvent une porte de sortie acceptable sur ce sujet. Acceptable et consensuelle. C'est d'ailleurs ce qui aurait dû guider la rédaction de ce vœu et c'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas. Nous ne partageons pas votre argutie, une certaine forme d'angélisme sur la nécessité de sécurisation de notre territoire, des arguments systématiquement antigouvernementaux évidemment. Et puis comme pour chaque vœu qui ne respecte pas strictement le cadre pour lequel nous avons été élus, à savoir l'administration de la commune, nous ne prendrons pas part au vote. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Alors, je vous remercie les uns et les autres. Fabienne Oudart, vas-y. »*

Mme OUDART. - *« Juste très court parce que comme c'était Mehdi Mokrani qui devait présenter le vœu, on n'a pas prévu, le groupe Front de Gauche, une intervention. Mais au nom du groupe Front de Gauche, je vous invite tous à venir samedi 30 janvier à 14 heures à la manifestation contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. Je pense qu'on est tous*

là élus et tous les Ivryens souffrent de ce qui se passe aujourd'hui, donc je vous invite tous à venir. C'est tout. »

M. BOUYSSOU. - *« Ça, c'est l'intervention la plus brève du monde, mais c'est très bien. Non simplement avant de passer aux voix, deux toutes petites remarques. J'imagine, Sandrine Bernard, que dans ton propos que tu as improvisé, ce n'était pas le mot communauté que tu souhaitais employer, mais le mot nationalité. Parce que là, il ne s'agit pas d'une question communautaire ; il s'agit d'une question de nationalité. Donc, c'était juste une précision. Si tu le souhaites, on corrigera cette erreur de langage sur le procès-verbal. La deuxième remarque que je voudrais faire concernant le périmètre des discussions au sein de ce Conseil Municipal. Il y a un débat entre nous qui existe depuis la nuit des temps - alors, quand je dis depuis la nuit des temps, c'est avec la Droite. Ça n'a pas toujours été le cas avec le Parti Socialiste - concernant sur quoi un conseil municipal comme celui d'Ivry peut être amené à prendre des positions politiques. Nous sommes majoritairement à prétendre que toutes les questions d'ordre national ont un impact sur les Ivryens. Je me suis amusé à compter combien de binationaux composent cette assemblée communale - je m'excuse auprès de ceux que j'aurais oubliés - j'en ai compté neuf sur 45 membres du Conseil Municipal. Je ne ferai pas cette règle de trois en ce qui concerne la population d'Ivry, mais je sais que dans cette ville, et ça a été rappelé par Saïd Hefad notamment, par Mehdy Belabbas et par quelques autres, de nombreux de nos concitoyens sont binationaux et se trouvent gravement blessés par le fait que cette mesure gouvernementale soit envisagée. J'ai reçu au quotidien ces jours derniers des témoignages de cette blessure profonde que ressentent des centaines, des dizaines, je ne sais pas combien d'Ivryens. Donc, je pense que ce vœu, dont je remercie les groupes de la majorité de l'avoir proposé, est aussi un signal envoyé en leur direction et en notre direction, encore une fois, quand je regarde la composition de ce conseil.*

Concernant l'éternel débat sur les propos contre nos institutions, contre les forces de police, etc., j'affirme avec force et je prends à témoin le public que je n'ai rien entendu ce soir d'autre que des expressions, que des opinions émises à l'encontre effectivement d'une politique gouvernementale qui majoritairement dans cette assemblée ne nous convient pas. C'est la démocratie. Il n'y a qu'un seul truc qui pourrait me valoir encore une remontrance du Préfet, c'est le terme qu'a employé Saïd Hefad - c'est une taquinerie, rassure-toi - c'est le mot « Kanaky » qui désigne par son nom autonomiste un territoire qui s'appelle encore, je crois, la Nouvelle-Calédonie. Donc peut-être, si quelqu'un l'ayant entendu le dénonce au Préfet, serai-je encore victime d'une nouvelle remarque. Mais en même temps, moi j'ai un tee-shirt où il y a marqué « Kanaky », mais je ne viendrai pas avec au conseil et je soutiens les indépendantistes kanaks. Voilà !

Donc, je vais soumettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Ce vœu est donc adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

/APPROUVE le vœu proposé par la majorité municipale contre le projet de révision de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité.

(35 voix pour et 10 ne prennent pas part au vote : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes S. BERNARD, POURRIOT et BAILLON)

Alors, avant de passer la parole pour le vœu suivant, j'ai deux informations à vous donner. La première, c'est qu'il y a dans la salle une délégation des salariés de Carrefour qui était venue manifester par leur présence leur opposition à la délibération que nous avons prise lors d'un précédent conseil concernant la limitation des autorisations d'ouverture des magasins le dimanche. J'ai d'ailleurs reçu une pétition dont je n'ai pas pris connaissance puisqu'elle a dû être diffusée ailleurs dans le courrier. Et donc je me suis engagé auprès d'eux à ce qu'un collectif de maires adjoints reçoive cette délégation la semaine prochaine, afin d'avoir un échange, une discussion, dont je tiendrai le conseil informé.

La deuxième information, c'était simplement de souhaiter la bienvenue parmi nous à Mme Hélène Bourdelet qui se trouve être derrière moi et qui a pris depuis lundi les fonctions de directrice générale des services de notre administration. Hélène Bourdelet, nous te souhaitons la très très bienvenue dans notre ville. »

VŒU

Vœu relatif à la consultation engagée en vue de réorienter le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Vœu proposé par le groupe Socialiste

M. BOUYSSOU. - *« Et alors je vais poursuivre le déroulement du conseil. Qui intervient pour le vœu du groupe Socialiste ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous avons souhaité déposer un vœu au nom du groupe Socialiste, même si, vous le savez, nous sommes très sceptiques sur la pertinence de cet outil, le vœu, pour tenter d'interpeller la majorité municipale sur les modalités de la consultation sur les rythmes scolaires. Alors, je vais d'abord vous lire le vœu et puis ensuite donner un certain nombre d'éléments.*

Donc, au regard des différents textes législatifs, règlementaires et locaux, considérant qu'aucun projet, notamment en matière éducative, ne peut être figé et que tout dispositif mérite d'être évalué ;

Considérant que les finalités de la réforme sont la réussite de tous les enfants, la prise en compte de leur rythme chronobiologique et de leurs besoins et leur épanouissement par l'accès aux connaissances et aux savoirs ;

Considérant que dans ses choix de mise en œuvre et conformément à son projet éducatif local, la ville d'Ivry-sur-Seine vise la réduction des inégalités sociales, culturelles et éducatives et l'implication de tous les acteurs éducatifs derrière des valeurs et des objectifs partagés ;

Considérant que la municipalité est engagée dans son premier bilan de son schéma de fonctionnement et soumet deux scénarios de réorganisation du temps scolaire incluant le choix pour la matinée d'enseignement entre le mercredi et le samedi et l'amélioration des accueils du soir aux différents acteurs, enseignants, agents municipaux et parents d'élèves ;

Considérant que l'intérêt de l'enfant prévaut ;

Considérant que la définition de cet intérêt est l'affaire de tous et par conséquent que l'évaluation, le suivi et la réorientation du projet adopté doivent impliquer le plus largement possible la communauté éducative dans son ensemble, y compris les parents comme premiers éducateurs ;

La municipalité s'engage à ce que d'abord les modalités de la consultation garantissent la participation la plus large possible des intéressés. À ce titre, elles seront exposées de façon plus transparente et plus claire. Je parle des critères de pondération des votes, des conditions de sécurité des votes par correspondance, de la neutralité de l'organisation. Et à ce titre, les bureaux de vote seront également organisés au plus près de la vie quotidienne, notamment des familles au sein des établissements scolaires.

La municipalité s'engage également à ce que les résultats de cette consultation soient rendus publics et respectés et enfin à ce que l'évaluation se poursuive, notamment sur l'atteinte des

objectifs politiques et opérationnels de la réforme pour dépasser les questions d'emploi du temps et viser pleinement la réussite de tous.

Alors, simplement quelques éléments d'explication. Il s'agit d'un vœu strictement sur la procédure puisque nous aurons l'occasion de débattre lors du prochain conseil du contenu. Il y a une série de problèmes que nous souhaitons soulever. Le premier problème concerne le lieu de consultation des parents. Les enseignants et les agents voteront dans les écoles, pas les parents. Sans doute, est-ce compliqué à mettre en œuvre ? Pour autant, la priorité doit être de permettre la meilleure participation possible. Les problèmes techniques doivent passer après l'intérêt général, surtout en matière éducative, puisque l'objectif est vraiment l'implication la plus large possible des parents. Le deuxième problème concerne les modalités de sécurisation du vote par correspondance. Il faudra envoyer par La Poste une enveloppe contenant le bulletin. Qui réceptionne ? Quel enregistrement est assuré ? Sous quel contrôle ? Vous savez que nous sommes très attachés, pour tout scrutin, à ce que les résultats qui en sont issus soient indiscutables. C'est ce qui donne de la force à une consultation et de la légitimité à l'action publique. Le troisième problème concerne le mode de pondération du vote. Très clairement, nous ne sommes pas opposés au fait de revaloriser la proportion de voix des enseignants et des agents pour que dans l'ensemble du résultat, chaque composante du corps électoral représente un tiers. Donc les parents un tiers, les agents un tiers et les enseignants un tiers. Les parents représentent 83 % du corps électoral. Le problème, c'est que cette pondération est indexée sur le nombre d'inscrits. Nous savons tous que les parents ne voteront pas à 100 %. Le taux de participation national aux élections de parent d'élèves est de 45 %. Il est inférieur dans le Val-de-Marne et à Ivry. Le taux de participation à la consultation qui avait été menée en 2013 était de 55 % et le vote avait lieu dans les écoles et durant une semaine. Et puis on voit bien sur tous les scrutins nationaux, locaux, que la participation n'est jamais entière quand il s'agit de la population. Donc, si nous indexons la pondération des voix sur le nombre d'inscrits, on va avoir une voix d'enseignants multipliée par 16 qui va représenter à peu près 5 000 points, une voix d'agent multipliée par 8 qui va représenter 5 000 points et les parents en votant à 2 500 personnes à 1 point ne représenteront que 2 500 points. Donc pour 83 % du corps électoral, ils ne représenteront que 20 % du résultat global. Et effectivement, l'objectif recherché n'est plus atteint et c'est même une minoration de la part des parents dans cette consultation. Donc la demande qui est la nôtre, ce n'est pas de renoncer au mode de pondération, mais c'est tout simplement de tenir compte du nombre de votants. Dans la mesure, quatrième point, où l'organisation de cette consultation n'est pas neutre, elle est même orientée, cette pondération est de nature à nous inquiéter. Voulez-vous vraiment consulter l'ensemble de la communauté éducative et construire les conditions d'une adhésion à la décision qui sera prise ou voulez-vous tout simplement relégitimer votre choix ? Et cinquième point, nous sommes surpris de l'absence de communication. Ça va avec les précédents. Mais en tant que parent d'élève, je n'ai toujours pas reçu le matériel électoral par exemple. Donc, le vote par procuration démarrant lundi, c'est vrai que ça nous interroge. Vous êtes pourtant plutôt habitués à une très très grande communication. Finalement, la conclusion qu'on pourrait en tirer, c'est : où sont les moutons ? »

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il des interventions sur ce point ? Méhadée Bernard. Et puis Sébastien Bouillaud ensuite. Peut-être Sébastien Bouillaud avant alors. Comme ça, ça fait une fille, un garçon, une fille. Voilà ! Allez-y. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Depuis maintenant deux ans, notre groupe relaie la parole de parents d'élèves afin de*

dénoncer le choix arbitraire du samedi matin pour les nouveaux rythmes scolaires contre l'avis des parents. Vous saviez que cela allait susciter un fort mécontentement. Votre questionnaire auprès du personnel communal fait ressortir le choix du mercredi matin en école maternelle et pour un peu plus d'un tiers, pour le choix du samedi matin en école élémentaire. En outre, ce choix du samedi matin en élémentaire est principalement lié aux fonctions des agents, notamment aux métiers et aux agents du personnel des écoles élémentaires. Raison pour laquelle, il est également intéressant d'étendre ce questionnaire à un maximum de parent et pas seulement au personnel communal. Cela sera chose faite dans les prochains jours, grâce notamment au travail important réalisé par l'association indépendante CIPI. La démocratie doit pouvoir s'exprimer librement, de manière égalitaire et publique. L'équilibre des enfants et la vie des familles dans laquelle l'enfant s'inscrit est l'aspect essentiel à prendre en compte. Nous ne doutons pas que vous reveniez sur le choix du samedi matin travaillé. Ce choix est de plus en plus marginal et ne représente plus que 2 % des communes. Pour se faire un ordre d'idée, c'était le score de la candidate communiste à l'élection présidentielle en 2008. Champigny-sur-Marne est revenu au mercredi matin pour des raisons d'absentéisme à la rentrée 2015. Pour ces mêmes raisons, il serait raisonnable qu'Ivry-sur-Seine retienne ce choix du mercredi matin. Le taux d'absentéisme encore important, notamment en école maternelle avec plus de 30 % d'absence, témoigne de l'échec du samedi matin scolarisé. Les différences d'une section à l'autre ou d'une école à une autre creusant les inégalités et créent une véritable rupture pédagogique, donnant un résultat complètement contraire à l'esprit de la réforme. Globalement, cette cacophonie d'ensemble est le fruit d'une réforme mal préparée et mal mise en œuvre. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Méhadée Bernard. »

Mme BERNARD Méhadée. - « Bonsoir. J'interviens au nom de la majorité municipale et je m'en tiendrai à répondre aux questions du vœu puisqu'on a eu largement le temps de débattre sur cette question. Et puis, nous aurons l'occasion de le faire au Conseil Municipal du mois de février. Ce vœu aborde l'évaluation et la consultation organisées par la municipalité pour aiguiller le choix d'organisation des temps scolaires et périscolaires que le Conseil Municipal devra faire le mois prochain. D'apparence consensuelle et opérationnelle, il pose tout de même quelques sous-entendus qui me semblent devoir être clarifiés. Tout d'abord, qualifier les parents de premiers éducateurs sans être faux signifie implicitement que l'avis des parents prévaut sur ceux des professionnels de l'école considérés alors comme secondaires. Ce n'est pas ce qui a été convenu en comité restreint, groupe de travail qui accompagne l'ensemble de la démarche, composé notamment des représentants de toutes les associations de parents d'élèves. La pondération proposée par l'une des associations a été validée collectivement. Elle a précisément pour objectif de limiter la surreprésentation quantitative naturelle des parents en rehaussant le nombre de voix des enseignants et des agents municipaux, acteurs éducatifs incontournables. Au-delà de cela, nous avons poussé l'analyse pour penser, au-delà de l'élève, les rythmes de l'enfant. Il est évident que cela touche à des questions plus globales, tant sociales, tant familiales, qui dépassent nos compétences, nos responsabilités et sur lesquelles nous n'avons que peu de pouvoir. Il ne s'agit pas pour nous de les opposer, d'opposer l'école à la famille et à la société, mais bien de tenter de penser ces processus dans leur ensemble. Vous le voyez, il n'y a aucun - et je vous cite - dogme du parent qui ne sait pas ce qui est bon pour l'enfant, mais bien une volonté coéducative qui cherche un socle pour construire du commun, pour un mieux d'école pour tous.

En ce qui concerne la transparence et la clarté, les deux expressions de votre vœu, conditions de sécurité des votes par correspondance et neutralité de l'organisation, sous-entendent une volonté de tricher. Inutile de polémiquer. Toutes les dimensions de la consultation et modalités de vote ont été discutées et validées par le comité restreint : finalisation des documents, présence des élus et de l'administration et des parents à toutes les étapes, tenue des bureaux, dépouillement, type de bulletin, feuilles de résultats. Les parents, je le répète, les représentants des associations de parents d'élèves sont présents à toutes les étapes. Et j'ajouterai simplement ici que sur la question que vous posez sur la possibilité de voter dans les écoles, je vous rappelle tout simplement qu'on est en mesure Vigipirate et que même si nous l'avions proposé et nous ne l'avons pas fait, par respect de l'école le samedi matin et pour ne pas bouleverser les conditions d'accueil des enfants dans les classes, de toute façon, l'Inspection académique nous avait dit qu'ils auraient refusé cette organisation. Voilà, ça, c'est pour vous donner un élément. Et sur le matériel électoral, il a été livré dans les écoles en début de semaine. Ce sont les équipes des écoles qui les mettent dans les cahiers. Depuis le début de la semaine, j'ai fait trois conseils d'école. Dans les trois conseils d'école, le matériel avait été distribué. Donc, on veillera à appeler le directeur de Rosa Parks, M. Bachelet, demain pour l'aider, s'il le faut, à le mettre dans le cahier des enfants.

Et le document présentant les scénarios ? me direz-vous. Soyons honnêtes. Si nous avons choisi le samedi matin en 2014, c'est qu'il y avait des raisons. Les avantages et les inconvénients en font état. Il aurait été surprenant qu'on revienne dessus aujourd'hui. Concernant les résultats, évidemment qu'ils seront rendus publics. Et il ne me semble pas que nous fassions à Ivry les choses en catimini. En revanche, en écrivant « et respecter dans l'absolu sans faire état de l'avis obligatoire des conseils d'école extraordinaires » cela implique que seul le vote des trois collèges compte. « L'avis des conseils d'école étant alors secondaire », il me semblait avoir été claire, le maire également, faut-il le redire ? La consultation comprend l'expression pleine et entière des deux avis, conseil d'école et vote des trois collèges sur lequel le Conseil Municipal s'appuiera pour faire son choix. Je rappelle quand même ici que in fine, c'est bien la direction académique qui validera notre organisation scolaire.

Concernant la poursuite de l'évaluation, là je dois avouer être un tout petit peu surprise. Ce n'est quand même pas à la ville de s'engager sur l'atteinte des objectifs politiques de la réforme. C'est bien l'Éducation nationale qui seule peut en mesurer les impacts sur les conditions d'apprentissage, la réduction des inégalités scolaires et l'amélioration de la réussite de tous. C'est d'ailleurs l'un des principaux reproches que nous lui adressons constamment et je le réitère ce soir : l'absence d'évaluation nationale, y compris du mercredi matin, sur la réussite et la lutte contre les inégalités. De notre côté, nous poursuivons sans aucun doute l'évaluation de notre PEDT (Projet Educatif de Territoire) qui, je le rappelle aussi, est un document évolutif, comme l'évaluation constante de toutes nos politiques publiques. Ainsi, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, rien de confus dans le contenu. Nous n'avons bien évidemment pas soumis, comme j'ai pu le lire, un formidable emploi du temps comprenant le samedi contre un fonctionnement inacceptable le mercredi. Je ne vais pas être plus longue, vous l'aurez compris : les élus de la majorité municipale voteront contre ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Méhadée Bernard. Alors, je vais juste rajouter trois mots parce que ton intervention était tout à fait complète. Et puis comme l'a dit Sandrine Bernard, nous aurons largement loisir de débattre sur le fond de cette question au Conseil Municipal de*

février. Mais comme en me levant ce matin, j'écoutais la radio et il se trouve que c'est la journée internationale du câlin. Donc, il y a des journées internationales dans tous les sens. Je voulais en profiter pour vraiment remercier Méhadée Bernard et les services, mais Méhadée Bernard en particulier, de l'énergie qui a été mise dans la préparation de toute cette consultation et dans l'élaboration des bilans justement et de ce qui a été mis entre les mains notamment des conseils d'école, des partenaires, des représentants de parents d'élèves, etc. Parce qu'il y a un travail remarquable qui a été fait. Et je pense qu'on doit être la seule ville - alors, vous l'avez rappelé en rappelant avec une grande élégance M. Bouillaud le score de Marie-Georges Buffet en 2000 je ne sais plus combien. J'étais à peine né - qu'effectivement, nous sommes une des rares villes à avoir maintenu notre décision d'appliquer cette réforme avec une neuvième demi-journée de classe le samedi matin. Par contre, ce que je ne vous permets pas de dire, c'est que cette décision est arbitraire. Méfiez-vous, vous aussi allez être peut-être dénoncé au Préfet. Parce qu'une délibération du Conseil Municipal n'a rien d'arbitraire. C'est une décision qui nous revenait, que la loi nous avait transmise et que nous avons prise. Donc voilà, cette assemblée n'a pas d'arbitraire. Et ça a été validé par l'Éducation nationale. Donc, c'est une atteinte inacceptable à la République que je me devais de dénoncer.

Plus sérieusement, concernant l'organisation de cette consultation, je m'étonne quand même des tensions que je sens dans la dernière période. Il y a quelques conseils d'école extraordinaires qui se sont déjà prononcés. On peut dire que les choses sont partagées. Il y a plutôt une tendance pour le samedi matin. C'est équilibré. C'est à égalité. Et comme je l'ai dit cette semaine, la consultation dans le choix qui sera proposé au conseil sera déterminante. Tout le processus a été placé sous le contrôle démocratique d'un collectif restreint qui a accompagné de A jusqu'à Z l'élaboration de cette consultation. Qu'on puisse nous soupçonner, Méhadée Bernard l'a dit, de vouloir tricher avec cette consultation est une injure. Quel intérêt aurions-nous à maintenir contre la volonté des parents d'élèves, des enseignants de cette ville et du personnel communal qui va être consulté un dispositif qui serait majoritairement dénoncé et repoussé par les gens ? Quel intérêt on aurait à faire ça ? Nous n'avons absolument aucun intérêt à faire une chose pareille. On a un point de vue. Je ne te repasserai pas la parole, Sandrine Bernard. Je vais user de mon pouvoir de police de l'assemblée pour une fois. Donc, nous reviendrons sur cette question au mois de février et je vous propose de mettre aux voix ce vœu.»

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

/ REJETTE le vœu proposé par le groupe des élus socialistes relatifs à la consultation engagée en vue de réorienter le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

(35 voix contre et 9 voix pour : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC, Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**A) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX****SEDIF**

Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014

Rapporteur : Nicole Polian

M. BOUYSSOU. - *« Je passe la parole à Nicole Polian concernant le rapport annuel du SEDIF. Et je vais m'absenter quelques instants et profiter, tout en saluant son arrivée, de la présence du premier adjoint. Mais Nicole Polian, j'ai une oreillette directement transmise et je t'entends. Alors, je reste. »*

Mme POLIAN. - *« Monsieur le Maire, tant que vous êtes là, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. C'est en ma qualité de représentante de notre ville au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, le SEDIF donc, que j'interviens ce soir pour vous présenter ce rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi que le rapport d'activité et le compte administratif 2014 du SEDIF. Permettez-moi avant d'entrer dans le vif du sujet de vous dire quelques mots sur ce rôle de représentante de notre ville au SEDIF. Avec 150 communes adhérentes, le SEDIF est une énorme organisation. Les réunions du SEDIF sont assez peu propices au débat, à la remise en question des délibérations soumises au vote des représentants des communes. Vous comprendrez donc qu'il est difficile de défendre les intérêts de nos populations. D'autre part, au sein du bureau exécutif et de l'organe délibérant du SEDIF, la parité ne semble pas être une priorité. Par exemple, au sein du bureau, le président et les douze vice-présidents sont tous des hommes. Curieux ?*

Donc, je vais maintenant rentrer dans le vif du sujet. Depuis 2011 et pour une durée de douze ans, le SEDIF a confié à l'entreprise Véolia, via une délégation de service public (DSP), le soin de gérer, d'entretenir les réseaux et de distribuer l'eau aux communes adhérentes au syndicat, au SEDIF. Cette attribution d'une DSP à l'entreprise Véolia s'est faite après plusieurs années de débats. Pour la première fois, en effet, la question et la possibilité d'un retour en régie directe de la production et de la distribution de l'eau a été débattue. Lors des élections municipales de 2008, de nombreuses villes, dont Ivry, s'étaient prononcées en faveur d'un retour en régie. Pour la première fois aussi entre 2008 et 2011, le débat autour de cette question de l'eau a pris une dimension citoyenne. La Coordination Eau Ile-de-France a été créée à cette occasion et de nombreux débats - vous vous en souvenez, je pense - se sont tenus rassemblant de très nombreux participants. Plus de 1 000 élus franciliens se sont à cette même période prononcés en faveur du retour en régie publique. Le résultat vous le connaissez, la DSP (délégation de service public) a été reconduite, mais la bataille n'a pas été menée en vain, puisque nous avons obtenu en 2011 trois choses. Premièrement, la baisse du prix du mètre cube d'eau potable, baisse de 20 %. Cette baisse est une conséquence directe de l'étude financière effectuée lors des négociations pour la reconduction du contrat. Cette étude avait montré une surévaluation des coûts de gestion par le délégataire, par Véolia donc. Deuxièmement, deuxième chose obtenue, une augmentation des montants investis, près de 83 millions d'euros en 2014, pour l'entretien des réseaux et le renouvellement des

canalisations vétustes, dont la gestion est aujourd'hui en grande partie assurée par le syndicat lui-même. Troisième et dernière chose, un dispositif d'aide aux abonnés les plus précaires - le nom de ce dispositif, c'est « Eau Solidaire » - a été mis en œuvre. Ce dispositif est abondé à la hauteur de 2 millions d'euros par an. Il permet d'aider au règlement des factures. Les abonnés dont les factures sont prises en charge à travers ce dispositif bénéficient également de conseils pour encourager une diminution de leur consommation d'eau. Si l'on peut saluer la prise en charge des usagers non abonnés et notamment les locataires, nous regrettons l'insuffisance du dispositif au vu des difficultés économiques de la population sur le territoire du SEDIF. Une jurisprudence récente, qui reste à confirmer par d'autres tribunaux, a jugé que la réduction de débit appliquée par le distributeur à la suite d'une facture impayée était illégale. La loi Brottes de 2013 a interdit les coupures d'eau et prévoit également la mise en œuvre d'une tarification sociale de l'eau. Le SEDIF n'a pour le moment pas effectué de démarches permettant la mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau. Nous devons donc encourager plus fortement notre syndicat à expérimenter ce dispositif qui permet une tarification progressive en fonction des revenus et du nombre de personnes habitant le foyer. Donc, fin des trois choses obtenues. Je reviens à mon histoire d'eau donc. (rire) Je n'ai pas pu m'empêcher.

La grande agglomération parisienne, devenue métropole du Grand Paris, est une exception en France. La quasi-totalité des volumes prélevés pour l'alimenter sont des eaux de surface. 97 % des 300 millions de mètres cubes proviennent de la Seine, de la Marne et de l'Oise, ce qui montre, d'une part, l'insuffisance structurelle des ressources des nappes phréatiques qui sont de plus en plus difficiles à reconstituer et d'autre part, le risque inhérent à la baisse du débit de ces rivières dont l'eau, en période de forte sécheresse, peut devenir impropre au traitement et donc à la consommation. Ainsi, la région parisienne doit aller chercher dans un rayon de près de 200 km autour de Paris son alimentation en eau, comme on le voit avec les aqueducs comme celui d'Arcueil et de Cachan qui alimentent le réservoir de Montsouris. Le Grand Paris est la métropole la plus dense d'Europe. La consommation considérable d'eau que nécessitait naguère l'industrie lourde, industrie aujourd'hui pour une grande part disparue de nos banlieues, s'est reportée sur la satisfaction des besoins domestiques qui vont croissant avec la densification urbaine.

Un autre problème récurrent est celui des fuites d'eau sur le réseau. La mise en place depuis 2011 d'un système de repérage de ces fuites a permis une meilleure anticipation et résorption de celles-ci. En effet, avec 10 m³ de pertes par kilomètre de réseau et par jour, ce sont presque 30 millions de mètres cubes d'eau potable qui disparaissent avant d'arriver chez le consommateur, soit près de 13 % de l'eau consommée. C'est considérable. De plus, la consommation d'eau qui avait baissé après la mise en œuvre de ce dispositif est repartie à la hausse : + 9 % à Ivry entre 2013 et 2014. Le rapport d'activité explique cette hausse importante par des températures élevées en 2014. Nous devons donc porter une attention particulière aux chiffres de la consommation de l'année 2015. Un nouvel effort sera certainement à prévoir quant à la détection rapide des fuites ainsi que sur la sensibilisation des Ivryennes et des Ivryens à la préservation de cette ressource essentielle qui est l'eau.

Vous l'aurez probablement remarqué, l'assainissement compte pour une part considérable dans le prix de facturation de l'eau - vous devez le voir sur vos factures - avec près de 42 % du prix au m³. Il est à prévoir que le coût d'assainissement ira en augmentant au vu des diverses pollutions issues des usages domestiques de l'eau, mais aussi des anciennes pollutions industrielles qui nous concernent tout particulièrement à Ivry et qui ne vont pas disparaître

d'un coup de baguette magique. Si le SEDIF est conscient de cette problématique avec notamment la mise en place d'une étude sur les nouveaux moyens de contrôle des différentes pollutions, nous réitérons notre souhait, exprimé à plusieurs reprises, que les pollutions médicamenteuses puissent être également être prises en compte. La raréfaction de nos ressources hydrauliques et surtout la tension qui ira croissante sur les sources d'approvisionnement doivent nous inciter à tout mettre en œuvre pour préserver leur qualité.

Enfin, pour terminer, depuis le 1^{er} janvier de cette année, la compétence eau et assainissement a été transférée à la Métropole. Pour Ivry, c'est l'Établissement public territorial dit EPT 12, dont l'exécutif a été élu la semaine dernière et qui va se substituer à la ville pour l'adhésion au SEDIF. Un nouveau représentant de notre territoire au SEDIF sera donc nommé. La Direction Générale des Collectivités Locales a confirmé que les représentants des différentes villes composant les territoires au SEDIF, mais aussi dans les autres syndicats, pourront continuer à être un élu municipal et pas obligatoirement un élu territorial. Cette disposition s'appliquera cependant seulement jusqu'aux prochaines élections municipales, en 2020. Nos futurs conseillers territoriaux que je tiens à féliciter pour leur élection, ainsi que le futur représentant de notre ville au SEDIF, auront donc la lourde tâche de défendre les intérêts des Ivryens et des Ivryennes sur ce sujet technique et vital, et donc fortement politique, qu'est l'approvisionnement en eau.

Je vous demande en conclusion de bien vouloir approuver ce rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité de l'eau à Ivry. Merci de votre attention. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Nicole Polian et j'aurais été bien inopportun de quitter la séance avant que tu aies fini ton intervention vraiment. »*

Mme POLIAN. - *« Oui, quand même. »*

M. BOUYSSOU. - *« Et en plus, c'était la première fois que tu intervenais. Deuxième fois ? Non, attends bien sûr. C'est la première en tant que rapporteur. »*

Mme POLIAN. - *« Absolument. »*

M. BOUYSSOU. - *« Voilà ! C'est ça que je voulais dire. Bien sûr, mais je me souviens très bien de la précédente intervention de Nicole Polian, enfin ! Je vais vraiment m'absenter cette fois et je passe la présidence à Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« Alors, je vais mettre mes lunettes pour voir qui souhaite intervenir sur ce point. Évelyne Lesens, Fabienne Oudart. C'est tout ? Pas plus d'inspiration ? Allez, Évelyne Lesens. À ton tour. »*

Mme LESENS. - *« Ça marche ? Oui, ça marche. Monsieur le Maire qui est sorti bien sûr, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Merci chère Nicole Polian pour ta présentation à la fois claire, concise et exhaustive. Comme vous le savez, la mise en place de la métropole du Grand Paris et la création des territoires impactent fortement le service public de l'eau. Ainsi, l'article 59 de la loi NOTRe précise que les Établissements Publics Territoriaux (EPT) créés au 1^{er} janvier 2016 sont compétents en eau et en assainissement. En tant qu'élus écologistes au territoire T12 avec mon collègue Pierre Chiesa, nous sommes tout particulièrement attentifs à cette question.*

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017, la loi prévoit que les nouveaux territoires se substituent provisoirement aux collectivités territoriales précédemment membres de syndicats d'eau ou d'assainissement. Au 1^{er} janvier 2018, les nouveaux territoires devront avoir choisi formellement leur mode de gestion. Pour maintenir une éventuelle adhésion au SEDIF, ils devront enclencher une procédure d'adhésion dès 2016 et au plus tard au premier trimestre 2017 pour assurer la continuité du service public de l'eau. Dès lors, cette nouvelle configuration institutionnelle sera l'occasion de poser à nouveau la question du modèle de la gestion l'eau, avec pour toile de fond deux visions antagoniques : soit d'une part, les communes qui considèrent l'eau comme un bien commun et la confient à une régie municipale ; soit, d'autre part, celles qui font le choix de confier cette mission à une entreprise privée à travers une délégation de service public. Actuellement, la deuxième option est clairement majoritaire en Ile-de-France, comme dans tout le pays.

Cependant, la tendance commence à s'inverser. À la suite de Grenoble en 2001 puis de Paris en 2010, des dizaines de villes françaises, petites et grandes, y compris Rennes, Nice et Montpellier, ont décidé depuis 15 ans de tourner la page à la privatisation et de municipaliser leur service de l'eau. Pour rappel, la gestion en régie publique a énormément d'atouts : prix de l'eau inférieur de 25 % en moyenne à une délégation de service public, meilleur entretien du réseau, meilleure prise en compte des personnes et ménages en situation difficile. Jugez plutôt : depuis le 1^{er} janvier 2016, le prix du mètre cube d'eau à Paris s'élève à 3,33 €. À Ivry, le prix de l'eau au mètre cube applicable au 1^{er} novembre 2015 (quatrième trimestre) s'élève en revanche à 4,20 €, soit 21 % de plus qu'à Paris. Ces simples chiffres montrent bien que la gestion en régie d'un service public peut être à la fois moins coûteuse et plus performante.

Certes, nous ne méconnaissons pas les réalités concurrentielles. Les entreprises du secteur ont souvent amorti depuis longtemps leurs investissements dans les réseaux. Ce qui permet lorsqu'un de leur marché est menacé de faire des offres écrasant toute concurrence. C'est ainsi qu'en 2010, quand le SEDIF a dû renouveler ses contrats, Véolia a baissé ses tarifs de 20 %, assurant ainsi sa reconduction de délégation de service public. Cela ne nous empêche pas de réaffirmer avec vigueur notre désapprobation quant à cette décision non conforme à nos valeurs. Force est de constater que le dispositif « Eau Solidaire » est une trop maigre compensation. Il est insuffisant quant au nombre d'usagers socialement fragiles et manque d'une réelle incitation à la préservation de la ressource hydrique. Notre philosophie sur la question de l'eau comme sur d'autres problématiques environnementales est simple : aider les usagers plutôt que rémunérer les actionnaires et assurer un contrôle démocratique et non marchand de la gestion des biens naturels. Dans cette perspective, nous devons nous engager à sortir du SEDIF pour revenir en gestion publique. En outre, dans un contexte où les finances locales connaissent des contraintes d'une ampleur sans précédent, le passage à la gestion publique devient un argument qui n'est plus seulement idéologique, mais aussi pragmatique. Plus globalement, nous devons prendre conscience de la fragilité des ressources hydriques à l'échelle métropolitaine. La grande agglomération parisienne est une exception en France. Plus de la moitié des volumes prélevés pour l'alimenter sont des eaux de surface, témoignant de l'insuffisance structurelle des ressources des nappes phréatiques. En ce qui concerne l'eau potable, la ressource utilisée est donc sous tension, que ce soit du point de vue qualitatif à l'échelle de toute l'Ile-de-France ou quantitatif de façon plus localisée. La ressource superficielle dépend fortement du soutien d'étiage des Grands Lacs de Seine à l'amont du bassin. Les modifications du régime hydrogéologique consécutives au changement climatique pourraient profondément modifier le fragile équilibre actuel : baisse des débits des grands axes en été, augmentation saisonnière des besoins en particulier agricoles, hausse des

températures et de l'évapotranspiration, besoins nouveaux liés à l'adaptation de ce changement, etc. De plus, il paraît évident que l'urbanisation à outrance et que la pollution des sols de nos villes au passé industriel sont des facteurs aggravants. Cela renforce nos convictions pour dire que la transition écologique de notre territoire n'est pas un luxe, mais bien une nécessité vitale. Et l'examen de cette délibération nous permet ainsi d'évoquer l'ensemble de ces problématiques.

Omniprésente et indispensable au maintien de la vie, l'eau est une ressource que nous devons préserver. Grâce à ses propriétés exceptionnelles, l'eau est en effet nécessaire à toutes les activités humaines ou quasiment. Mais les usages de l'eau se sont intensifiés et d'énormes volumes d'eau sont gaspillés par l'homme. L'eau n'est pas une marchandise. Elle est avant tout un bien commun fragile, qu'il nous revient de protéger.

Comme le clamait le premier candidat écologiste René Dumont lors des élections présidentielles de 1974 : « Nous allons bientôt manquer d'eau, puisqu'avant la fin du siècle, si nous continuons de tels débordements, elle manquera. » Et c'est pourquoi je vais l'imiter. Je vais boire devant vous un verre d'eau qui, comme lui, je qualifierai de « précieuse ». En plus, j'ai très soif. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci, Evelyne Lesens. Tu es sûre qu'il n'y avait que de l'eau dans ton gobelet ? (Rires) Fabienne Oudart. »*

Mme OUDART. - *« C'est bon ? Le groupe Front de Gauche approuvera le rapport. Mais juste, pourquoi la France est-elle l'un des rares pays où la distribution est majoritairement déléguée au privé ? C'est un marché quasiment captif et très lucratif. Pourtant, on le sait, le coût de l'eau est de 30 % en moyenne - moi je dis 25 - 30 - plus cher lorsque c'est Véolia, Suez, etc., qui ont la main sur ce bien qui devrait être universel. On entend que oui, l'eau est bel et bien liée à l'universel, à l'avenir de notre planète, l'avenir des générations futures, mais son traitement, son acheminement, etc., est un marché que les multinationales n'entendent pas laisser. Ici, dans notre territoire, le T12, veut-on voir pérenniser les inégalités qui détruisent le tissu social ou au contraire devons-nous travailler à la mise en régie directe pour prendre en charge ce bien commun, la mise en régie qui permettrait une véritable politique progressiste, démocratique et écologique ? Je reviens juste un instant sur Véolia qui par exemple a une politique tarifaire qui incite à la surconsommation parce qu'elle fait des tarifs dégressifs : plus on consomme, moins on paye. C'est un truc aberrant, mais voilà.*

Donc, le marché de la distribution d'eau en Ile-de-France étant le plus important pour Véolia avec 376 millions d'euros par an, 6 % du marché français, 4,4 millions de Franciliens qui sont concernés, tout ça devrait être vu à l'aune du principe d'universalité de ce bien. Nous appelons donc nos représentants du T12 à œuvrer à la mise en régie de la gestion de l'eau. Et bon courage, parce que vous aurez fort à faire, à mon avis. »

M. BOUYSSOU. - *« Romain Marchand m'informe qu'il n'y a plus d'autres inscrits sur ce point. Je vérifie. Non, c'est bon. Donc, j'ai presque eu tout. Je me suis absenté un bref instant, mais je ne voulais pas rater le happening qu'a fait Evelyne Lesens pour ponctuer son intervention. Donc, je sou mets cette délibération aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Oh là là, premier rapport, Nicole Polian, unanimité. Bravo, Nicole Polian. (Applaudissements) On te fera rapporter plus souvent. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

(Unanimité)

B) URBANISME

Secteur Casanova/Ledru Rollin

Dénomination d'une nouvelle voie

Rapporteur : Olivier BEAUBILLARD

M. BOUYSSOU. - *« Alors, concernant le point B à l'ordre du jour, je passe la parole à Olivier Beaubillard. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Conseillers municipaux, il est de notre responsabilité de dénommer les rues d'Ivry. Une nouvelle voie dans le centre-ville, si urbanisé, se crée. Avant d'entrer au cœur du sujet, il nous a semblé intéressant de nous rappeler l'histoire de cette nouvelle voirie et Romain Marchand a accepté de le faire. Je lui donne la parole deux minutes. (Rires) Non, vas-y. »*

M. BOUYSSOU. - *« Décidément, ce soir, on a des choses comme ça. Donc, une parenthèse pour Romain Marchand dans l'intervention d'Olivier Beaubillard qui reprendra la parole ensuite. »*

M. MARCHAND. - *« Je m'attendais à ce que ce soit à la fin de l'intervention. Non, c'est prêt, mais je vais bricoler le début. Simplement, je voulais effectivement profiter de la délibération qu'Olivier Beaubillard va nous présenter concernant la dénomination d'une nouvelle voie dans le projet Ledru Rollin pour revenir un petit peu sur ce projet qu'on a aussi appelé projet des tennis ou projet des tours et qui nous occupe maintenant depuis six ans et qui a connu de nombreuses péripéties que beaucoup d'entre vous ont d'ailleurs suivies plus ou moins intensément. Et je pense en particulier à notre collègue Daniel Mayet qui a consacré une énergie considérable et qui a même été l'objet d'attaques personnelles extrêmement violentes. Ce projet est aujourd'hui dans sa phase finale. Ceux qui sont passés dans le quartier ont vu l'avancée des travaux. Et je m'en félicite, car le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il nous a fallu de l'énergie, des échanges et beaucoup de travail pour le faire aboutir. Je crois que le résultat nous confirme que nous avons eu raison de persévérer dans cette démarche de co-construction, malgré des débuts marqués par un conflit d'une ampleur, je crois qu'on peut dire jamais vue à Ivry sur un projet urbain, puisqu'au fil des réunions un compromis s'est construit. Le permis de construire n'a fait l'objet d'aucun recours et finalement le projet se fait. Simplement pour vous donner une idée de l'ampleur des discussions : au total, ce projet aura fait l'objet de huit réunions publiques et d'une dizaine de réunions du collectif de concertation. Il est passé depuis ses débuts - tout le monde le sait - de 17 étages pour son point le plus haut à 12, puis à 9 finalement. Un gymnase prévu initialement dans le programme a été retiré, avec d'ailleurs l'idée à cette époque de le repositionner dans l'aménagement de l'actuel bâtiment du TQI (Théâtre des Quartiers D'Ivry) à Casanova. Une crèche a été*

ajoutée et une mutualisation de l'entrée du parking est en cours d'étude avec la copropriété de l'Archebanc. Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde est unanime sur la qualité et l'intérêt de ce projet, preuve s'il en était besoin de l'importance de faire la ville avec les habitants. D'ailleurs, la réunion de précommercialisation en direction des Ivryens a mobilisé une foule exceptionnellement importante - je me suis d'ailleurs dit ce jour-là qu'on aurait peut-être dû finalement faire les 17 étages, parce qu'il y avait de quoi faire - et quasiment 100 % des logements ont été acquis par des Ivryens. Pour rappel, le projet comprend donc une centaine de logements, 60 en accession et 40 en social, une résidence de travailleurs pour les cheminots, une crèche, une nouvelle voie publique et une nouvelle entrée sur le parc des Cormailles, une œuvre d'art dans l'espace public financée par le promoteur, le tout dans une cohérence conservée avec les bâtiments historiques alentours de Jean Renaudie et de René Gailhoustet. Et tout cela devrait donc être livré à la rentrée 2016. Donc, je ne serai pas plus long, mais il me semblait utile de faire un point pour dire un mot rapide sur l'avancée du projet et se féliciter collectivement de son prochain aboutissement. Je repasse la parole à Olivier Beaubillard. »

M. BEAUBILLARD. - *« Merci, Romain Marchand. Donc, on en revient à la dénomination de la nouvelle voirie qui est créée par ce projet immobilier. La démarche qui nous anime de dénommer des rues et équipements participe de notre culture, de nos valeurs, de ce qui contribue à faire d'Ivry une ville si singulière. Ces dernières années, les dénominations qui participent de cette culture commune que nous nous forçons ont évolué, du point de vue des choix, mais aussi des processus nous permettant de décider. En 2011, un rapport a été présenté par Romain Marchand, travaillé avec la commission mémoire, commission qui réunit des citoyennes et des citoyens, des élus, des associations d'anciens combattants, des associations de mémoire, des élus de tous les groupes politiques de notre conseil d'ailleurs, des services publics municipaux bien sûr, mais aussi l'Éducation nationale par ses conseillers pédagogiques ou le ministère de la Défense avec la participation régulière des représentants de l'ECPAD, l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense qui se trouve sur le fort d'Ivry.*

Ce rapport, riche et sans complaisance, recommandait dans ses conclusions de renforcer à travers la dénomination des rues et des équipements la place des femmes et de diversifier les hommages et les mémoires d'autres cultures liées aux origines des Ivryennes et des Ivryens. Bien sûr, ces questionnements et cette volonté existaient déjà. Souvenons-nous, grâce à des revendications féministes que nous avons soutenues, la station de métro Pierre Curie avait été redénommée Pierre et Marie Curie. C'était en 2008, je crois. Et je salue d'ailleurs sur la question des femmes scientifiques le dossier qui leur est consacré dans l'Ivry ma ville de ce mois-ci et qui est très intéressant. Ce fut aussi en 2007 la dénomination de l'allée Marie Lefebvre, première femme élue conseillère municipale à Ivry en 1929. Ou encore, l'école Dulcie September en 2003, en hommage à la représentante de l'ANC et de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, qui avait été assassinée à Paris. Depuis le Conseil Municipal de 2011 qui avait approuvé quasi unanimement ces orientations, nous accentuons cette volonté qui relève de valeurs d'égalité, de construction d'un patrimoine commun fait de diversité. Ces dernières années ont été riches : école Rosa Parks et Rosalind Franklin, crèche Rosa Bonheur, square Toussaint Louverture, allée Mulâtresse Solitude et prochainement nous souhaitons, mais nous en reparlerons, une rue commémorant le 17 octobre 1961 et des hommages aux auteurs Kateb Yacine et André Chérid.

Les processus permettant au Conseil Municipal de donner un avis ont également évolué. Ils s'ouvrent et s'enrichissent du travail et des avis du service archives et patrimoine, de réunions intersecteurs, urbanisme, culture, archives et patrimoine, de la commission mémoires pluraliste et plurielle comme nous l'avons vu, aussi de processus participatifs permettant l'expression citoyenne, comme avec les récentes écoles Rosa Parks et Rosalind Franklin où l'avis des enfants a été sollicité en lien avec les équipes éducatives. Nous avançons. Certainement, nous pouvons améliorer les processus de prise en compte d'avis qui permettraient au Conseil Municipal d'être plus pertinent encore.

Venons-en à la proposition de ce soir, la dénomination d'une voie Germaine Tillion. En mai 2008, sur une proposition du groupe d'opposition de Droite, un vœu avait été adopté, quasiment à l'unanimité, demandant que Germaine Tillion et Aimé Césaire tous deux morts en avril 2008, deux grandes figures de paix et de résistance à toutes les formes d'oppression, puissent avoir une voie dans Ivry. Proposition engagée, volontaire, alors qu'à l'époque Nicolas Sarkozy, Président de la Droite, Président de la République, parlait de ministère de l'Émigration (rire) et d'identité nationale, souvenons-nous, faisait un discours sur les peuples d'Afrique qui n'étaient pas encore rentrés dans l'histoire et draguait déjà l'extrême Droite et le Front National. Depuis, la mise en œuvre de cette délibération a été discutée en permanence. Les noms de Germaine Tillion, mais aussi d'Aimé Césaire circulent. Ils avaient même été proposés par exemple aux enfants des écoles qui avaient choisi d'autres personnes. Nous sommes donc bien dans la continuité de ces processus d'inscription des mémoires dans le paysage d'Ivry. Vous avez dans vos dossiers une biographie de Germaine Tillion. Ethnologue, grande figure de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, déportée au camp de concentration de Ravensbrück en Allemagne, elle fut aussi une chercheuse engagée. Elle a longtemps travaillé sur la question des femmes, sur celles de l'Algérie, du Maghreb. Elle a œuvré à dévoiler le monde, à expliquer les dominations multiples qui opèrent partout. Lui faire une place aux côtés de Danielle Casanova, communiste et résistante elle aussi de la première heure, morte en déportation à Auschwitz, est un symbole fort de la richesse de notre histoire faite de lutte et d'espoir. La dénomination des rues et des équipements est un des ressorts de notre nécessaire travail de mémoire. La programmation de nos équipements culturels en est un autre : au cinéma, à la médiathèque, dans les galeries, avec le conservatoire, au théâtre comme prochainement au Studio Casanova, invitée par le théâtre des quartiers d'Ivry, la pièce « Il était une fois Germaine Tillion » mise en scène par Xavier Marchand, qui sera présentée du 11 au 21 février. La semaine de la mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes, de prévention des crimes contre l'Humanité, de la lutte contre le racisme et l'intolérance qui se déroulera la semaine prochaine en est depuis une quinzaine d'années un autre moment fort.

Enfin pour finir, je me permets de citer Tzvetan Todorov, philosophe et président de l'association Germaine Tillion : « Germaine Tillion nous initie aussi à un usage bien particulier de la mémoire. Elle évite la tentation de sacraliser le passé, c'est-à-dire de maintenir l'évènement qu'elle a connu dans un isolement splendide, de le considérer comme incomparable avec ce qui s'est passé ailleurs ou depuis, de percevoir comme un sacrilège toute mise en relation entre lui et le reste du monde. Le passé est appelé à servir, non à être cultivé pour lui-même. » Après cette belle citation, je vous propose donc d'adopter cette délibération, tout en remerciant l'équipe du service archives et patrimoine et particulièrement Michèle Rault, sa principale animatrice. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard. Tu aurais pu faire croire que la citation était de toi. En tout cas, elle était très belle. Mais ça ne se fait pas normalement ! (rire) Merci. Y a-*

t-il des interventions sur ce point ? Josée Rodrigo, donc il n'y a que toi pour le moment. Vas-y. »

Mme RODRIGO. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour la première fois en septembre 2015, l'association H/F Ile-de-France, qui défend l'égalité dans le monde de la culture, a organisé les premières journées du matrimoine en même temps que celles du patrimoine, parce qu'elle est convaincue que notre héritage culturel est constitué du matrimoine et du patrimoine. Persuadée qu'une société qui dévalorise une moitié de sa population est une société bancale, boiteuse, voire malade, et engendre inévitablement de graves dysfonctionnements, l'association H/F a commémoré des autrices, des peintres, des sculptrices, des compositrices, des danseuses et chorégraphes, des combattantes et des féministes. Par conséquent il devient urgent d'accélérer le mouvement qui mène à une véritable égalité et de multiplier les actions qui assurent une représentativité équitable dans la société française. C'est une des missions de la commission mémoire : rendre hommage aux femmes qui ont marqué l'histoire. À EELV (Europe Ecologie Les Verts), nous nous réjouissons de voir un nouveau nom féminin attribué à une rue d'Ivry et pas n'importe lequel : celui de Germaine Tillion.*

Cette femme illustre a rejoint les grands hommes du Panthéon au printemps 2015, avec Geneviève Anthonioz de Gaulle, non seulement pour ses hauts faits dans la Résistance, mais aussi pour son parcours exemplaire. Germaine Tillion a mené une vie conforme à ses convictions et n'a jamais manqué une occasion d'aider les autres. Cette femme de combat, qui n'a jamais cessé de défendre la dignité humaine, a eu le courage de s'opposer contre toutes et tous aux jugements des combattants du FLN (Front de Libération National), réduits à l'état de simples terroristes en rappelant le sens de leur combat, tout comme elle a su prôner la prévention contre la seule réponse de la répression pour lutter contre le terrorisme qui sévit en France depuis de nombreuses années. Ethnographe, Germaine Tillion entre dans la Résistance dès le début de l'Occupation. Elle sera arrêtée en 1943 puis internée à Ravensbrück en 1944 et publiera le livre intitulé « Ravensbrück » pour témoigner de l'horreur des camps de concentration. En 1954, le gouvernement français l'envoie en Algérie pour étudier les populations locales. Nommée directrice de recherche à l'École Pratique des Hautes Études en 1958, elle enseigne la littérature du Maghreb, travaille au CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) puis se retrouve mandatée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour observer les conditions de vie des femmes dans le monde. En 1999, Germaine Tillion reçoit la grande croix de la Légion d'honneur.

À EELV, nous sommes fiers de voir un nouveau nom féminin sur une plaque de rue. Ivry compte désormais 26 femmes célèbres, soit quatre de plus qu'il y a deux ans, pour 245 noms masculins. Ces chiffres sont choquants. Il est évident que beaucoup reste à accomplir. Aussi nous espérons que le nouveau quartier d'Ivry Confluences offrira l'occasion de corriger cette injustice. Les résistantes Charlotte Delbo revenue également de Ravensbrück, Lucie Aubrac, décédée en 2007, Bertie Albrecht ou Geneviève de Gaulle ou encore Edmonde Charles-Roux décédée aujourd'hui, pourraient rejoindre leur camarade de lutte. Ou encore Olympe de Gouges ou bien d'autres encore. Mais ce soir, rassurez-vous, je ne prendrai pas le temps d'une telle énumération tant elles sont nombreuses à avoir participé glorieusement à l'histoire, à l'histoire des arts ainsi qu'aux recherches scientifiques et médicales.

En complément, vous me permettrez d'ajouter quelques mots sur l'important travail de la commission mémoire. D'autres mémoires doivent être mises en valeur dans l'espace public,

notamment celle des crimes de la colonisation. Germaine Tillion, en tant que combattante acharnée de la colonisation, aurait, je crois, approuvé cette volonté qui est la nôtre. Pour toutes ces raisons, le groupe EELV votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Josée Rodrigo. Y a-t-il d'autres... ? Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je voulais juste faire une petite improvisation au nom de mon groupe. À savoir que nous sommes très honorés par le fait que notre ville marque par sa volonté et c'est un signal fort d'honorer une femme qui a porté des valeurs d'humanisme et de solidarité tout le long de sa vie. Comme il l'a été rappelé, elle était engagée sur plusieurs fronts. Elle était aussi résistante. Et c'est bien qu'à Ivry, nous rendions un hommage à cette femme qui a été l'une des premières à intégrer le Panthéon. Et c'est aussi une pleine reconnaissance des pages d'histoire de notre pays qui ont souvent été occultées. Donc pour nous, c'est une dénomination que nous soutiendrons pleinement et qui marque notre grand engagement d'ouverture par rapport justement à des personnalités qui se sont engagées pour donner toute leur place à l'histoire de France. Merci à vous. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Plus d'intervention ? Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à vos interventions, au rapport d'Olivier Beaubillard. Je pense qu'on devrait faire plus souvent des petits débats comme ça sur la dénomination des voiries. On le fait systématiquement, remarque. Je dis une sottise. Chaque fois qu'on dénomme un nouvel... parfois, ça a pu être mis en affaires diverses effectivement et je trouve que ça mérite bien un rapport oral pour souligner ce que disait Josée Rodrigo, le retard qu'on a à rattraper sur les deux aspects. C'est très important. Merci à tous. Donc, je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Merci. Voilà ! Alors là, deux rapports oraux avec deux votes à l'unanimité, ce soir vraiment, c'est très très bien. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

/ DECIDE de dénommer « rue Germaine Tillion » la future voie communale, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre l'avenue Danielle Casanova et la rue Ledru-Rollin, à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Alors, concernant les autres points à l'ordre du jour, une information. Nous retirons les points 5 et 9 pour les remettre en débat au sein de la commission développement de la ville. Ces deux points n'y étaient pas passés. Des questions restent un petit peu en suspens. Donc, ces deux points vont repasser à la commission et reviendront dans le conseil assez vite. »*

Concernant les deux associations auxquelles nous adhérons que j'ai évoquées en début de séance, à savoir l'Association pour le Développement du Vélib et l'Association dont j'ai perdu le nom et j'ai perdu mes feuilles. Sabrina Sebaihi ? Forum Français pour la Sécurité Urbaine. Donc, j'ai fait des propositions de candidatures en début de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? M. Bouillaud, vous êtes candidat ? Non. Donc, ces candidatures sont réputées validées. Vous avez des observations, je pense, sur l'ordre du jour. C'est ça ? Oui. Allez-y, M. Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - *« Parmi les points, je vais faire une très courte intervention globale. C'est surtout sur le point 1, 2 et 3. Je voulais savoir les bilans que vous tirez des mandats spéciaux auxquels vous avez pu participer, surtout le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) par exemple. Celui-ci s'est tenu, je crois, il y a quelques semaines. Et voilà, c'est pour le futur ? D'accord. Et puis sur le dernier qui s'est tenu en décembre, quel bilan vous en tirez ? »*

M. BOUYSSOU. - *« C'était le SIMI (Salon Immobilier d'Entreprise) en décembre, donc il n'y a pas eu de mandat spécial. Je rappelle que pour les mandats, l'obligation de délibération est faite pour dépasser le cadre d'un forfait qui est attribué aux déplacements des conseillers municipaux, pour pouvoir rembourser les frais aux frais réels. Le bilan, donc il n'y a pas eu de délibération spéciale pour le SIMI - C'est ça ? C'était le SIMI - puisqu'il n'y a pas de frais, à part des frais de métro, tickets de RER. Mais si vous souhaitez avoir un bilan sur ces questions, peut-être que cette question-là peut être inscrite à l'ordre du jour de la commission développement de la ville, puisque dans un cas comme dans l'autre, c'est de l'immobilier d'entreprise qui est concerné, qui donc met en présence des élus municipaux qui visent à rencontrer d'éventuels partenaires participant au développement de la ville. Et il y a dans tout cela, si c'est ça que vous voulez souligner, évidemment un côté relationnel qu'on pourrait qualifier de chabada qui a un impact réel sur les relations publiques de la commune avec des investisseurs sur le terrain. Ce n'est pas plus que ça. Enfin, je ne vois pas quel bilan on pourrait en tirer plus que ça. C'est promouvoir notre territoire et aider à faire en sorte qu'il y ait des investisseurs qui viennent y investir pour aider au développement de cette commune. Voilà ! Mais alors, vous dire la rentabilité exacte de ces déplacements, je crains qu'elle ne soit pas totalement quantifiable. Mais si vous souhaitez, on vous fera un compte rendu de mandat en commission. Mais c'est les seuls salons qui vous intéressaient ? Les formations d'Europe Écologie Les Verts qui passent aussi ? »*

M. PRAT. - *« Ce n'est pas une formation. C'est les assises de la transition énergétique. »*

M. BOUYSSOU. - *« Aux assises de la transition énergétique. Tu nous diras quel bilan tu en tires. (rires) D'autres remarques, M. Bouillaud ? Vous nous donnerez vos votes après, sur la petite feuille. »*

M. BOUILLAUD. - *« Oui, je voulais faire un point aussi, un dernier point pour faire un point vis-à-vis de Régis Leclercq. Alors, je ne sais pas s'il y en a d'autres qui ont des interventions à faire sur d'autres points à l'ordre du jour. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je vous repasse la parole. »*

M. BOUILLAUD. - *« Ok. »*

M. BOUYSSOU. - *« Très bien. Je fais le tour des interventions diverses et je vous repasse la parole, M. Bouillaud. Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Oui, Monsieur le Maire, merci. Donc, nous avons bien entendu que les points 5 et 9 étaient retirés et qu'ils seront représentés en commission développement de la ville. Nous avons vu aussi que le point 6 était maintenu parce qu'il y a une urgence. Néanmoins, sur ce point, je pense qu'il serait intéressant si ce n'est indispensable qu'en commission développement de la ville, même si c'est à posteriori, nous soit présenté en quelque sorte le plan de financement de la dépollution du terrain, sachant que c'est quelque chose qui est quand même à Ivry important et que, ainsi qu'on l'avait souligné déjà lors d'un conseil municipal précédent, les questions de dépollution sont maintenant beaucoup plus encadrées par la loi de transition énergétique, qu'il y a des obligations de traçabilité de toutes les terres qui peuvent être excavées sur les terrains. Donc, on a vu dans la délibération les chiffres qui étaient donnés pour ce qui était de la dépollution et aussi pour les travaux de consolidation des sous-sols à cause des carrières. Ça serait bien qu'on ait des détails sur la façon dont ces choses-là vont être menées. »*

M. BOUYSSOU. - *« Pas de problème, Pierre Chiesa. Tout ça sera vu en commission. L'administration a enregistré, on proposera à Romain Zavallone de mettre ça à l'ordre du jour. Il y a d'autres interventions sur les affaires sans rapport oral ? Non. M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, merci chers collègues. Je voulais souligner ce soir - il est absent pour des raisons de dernière minute - dire un mot pour Régis Leclercq qui est donc absent ce soir, qui après plus d'un mandat a siégé en tant que conseiller municipal d'opposition, Régis Leclercq doit se retirer aujourd'hui du conseil municipal d'Ivry-sur-Seine pour des raisons professionnelles. Je vois votre déception. Et l'ensemble des membres de l'Association Alternative pour Ivry et du groupe tenaient à le remercier pour son implication pendant ces huit ans en tant que membre de l'opposition et pendant deux ans en tant que président de groupe. Il a su mener la liste de la Droite et du Centre à un score historique en 2014, nous permettant d'avoir six représentants au sein du conseil municipal. Et en tant que nouveau président de groupe, je tâcherai de poursuivre le travail accompli et d'animer une équipe au service des Ivryens qui souhaitent un changement en profondeur de notre commune. Notre groupe continuera donc à défendre les valeurs de responsabilité qui donnent des droits et des devoirs à chacun de liberté, de justice, de solidarité, sans succomber à l'assistanat. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Oh là ! Vous avez profité de l'annonce de votre présidence du groupe pour faire un véritable programme politique. Assistanat, talala... Oui, lutte contre l'assistanat. Personne ne prône l'assistanat. Écoutez, en tout cas, j'ai eu l'occasion de manière plus intime que dans l'assemblée communale de saluer Régis Leclercq et de lui souhaiter vraiment avec beaucoup de sincérité d'ailleurs plein succès dans les nouvelles responsabilités qui vont être*

les siennes. Même si on s'est souvent disputé, il y avait quand même effectivement un respect, en tout cas un attachement de sa part à notre assemblée communale et à notre ville. Donc, j'espère que la suite de son parcours et de sa carrière professionnelle lui apporteront pleine satisfaction. Et M. Bouillaud, je vous souhaite la bienvenue dans le cénacle des présidents de groupe de cette assemblée communale où je suis sûr que vous brillerez. Voilà ! Donc, bienvenu à vous. Bonne nuit à tous, puisque je crois que l'assemblée est terminée. »

LE CONSEIL,

1/ ACCORDE un mandat spécial à Messieurs Mehdy Belabbas et Stéphane Prat et Mesdames Catherine Vivien et Sabrina Sebaihi, adjoints au Maire, ainsi qu'à Monsieur Romain Zavallone, conseiller municipal délégué, afin qu'ils se rendent au séminaire des élu-e-s municipaux à Strasbourg organisé par le CEDIS les 4 et 5 février 2016.

(35 voix pour, 3 voix contre : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

2/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende aux Assises Européennes de la Transition Energétique co-organisées par l'ADEME, la Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral et Bordeaux Métropole à Dunkerque du 25 au 28 janvier 2016.

(35 voix pour, 3 voix contre : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

3/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Philippe Bouyssou, Maire, à Monsieur Romain Marchand, 1^{er} adjoint au Maire en charge du développement urbain et PRECISE qu'un ordre de mission est accordé à Monsieur Laurent Jeannin, directeur de Cabinet, à Amandine Ramis, collaboratrice et à Monsieur Jean-François Lorès, Directeur du développement urbain afin qu'ils se rendent au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIIM) qui se déroulera à Cannes du 15 au 18 mars 2016.

(35 voix pour, 3 voix contre : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

4/ DECIDE de renoncer à l'acquisition amiable du lot n° 278 de l'ensemble immobilier Marat, au prix de six cent quatre-vingt-trois mille euros toutes taxes comprises, d'une superficie de 725,53 m² au rez-de-chaussée et de 66,73 m² au sous-sol, sis 5 rue Robespierre, à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 263.

(41 voix pour et 3 abstentions : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON)

5/ Affaire reportée au Conseil municipal du 18 février 2016.

6/ APPROUVE la vente à la coopérative d'habitants dénommée «Coop Les Bossettes», d'une emprise foncière non bâtie d'une superficie de 1 164 m² environ, à détacher d'une parcelle plus importante cadastrée section K n° 179 (division cadastrale à opérer), sise 46 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, au prix de sept cent quarante-six mille quatre cents euros hors taxes (746 400,00 € HT), hors droit et PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC et 3 abstentions : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON)

7/ MODIFIE la délibération du 22 janvier 2015 susvisée, en ce qui concerne les caractéristiques financières de la garantie communale accordée à la SA d'HLM IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 43472 d'un montant de 2 354 000 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 18 logements sociaux (PLUS/PLAI) sis 8 rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine et APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec la SA d'HLM IDF Habitat.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

8/ APPROUVE la convention entre la ville d'Ivry, l'ADEF et la Mission locale Ivry-Vitry dans le cadre de la résidence sociale jeunes gérée par l'ADEF sise 149 avenue de Verdun, à Ivry-sur-Seine portant sur le relogement des jeunes en résidence sociale avec une mission d'accompagnement et PRECISE que la Ville d'Ivry-sur-Seine délègue 15 logements à la Mission locale Ivry-Vitry.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

9/ Affaire reportée au Conseil municipal du 18 février 2016.

10/ DEMANDE à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole » et d'en approuver les modalités de fonctionnement, APPROUVE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine au « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole », une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération ainsi que les statuts du « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole ».

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

et PREND ACTE de la désignation comme représentants de la Commune pour siéger au comité syndical :

Titulaire	Suppléant
- Stéphane PRAT	- Romain MARCHAND

11 a/ DECIDE d'adhérer au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), APPROUVE ses statuts et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle.

(Unanimité)

et PREND ACTE de la désignation comme représentants de la Ville pour siéger à l'assemblée générale du FFSU :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Sabrina SEBAIHI	- Mehdi MOKRANI

11 b/ DECIDE de mettre fin à l'adhésion de la Ville à l'association France Médiation.

(Unanimité)

12/ APPROUVE la convention avec l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne relative à un programme de recherche et de développement sur le risque inondation au niveau du territoire ivryen.

(Unanimité)

13/ APPROUVE la convention avec Europa Cinémas Media relative à la diffusion des films européens.

(Unanimité)

14/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'ADIAM 94, le Concert Impromptu et La Muse en Circuit relative à l'organisation du projet de résidence d'un compositeur pour 2016/2017 dans le cadre des Rencontres Départementales de Musique de Chambre.

(Unanimité)

15/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, relative à la poursuite du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et

PRECISE que les frais engagés par la Ville (hors secrétariat) seront remboursés par le Centre hospitalier Paul Guiraud.

(Unanimité)

16 a/ DECIDE la création du poste suivant :

- 1 poste d'agent de maîtrise.

et la suppression du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

16 b/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 3 mois d'éducateur des APS (activités physiques et sportives).

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2015.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 22H

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S.PETER

P. BOUYSSOU